

(1)

— 103. —

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SÉANCE DU 29 FÉVRIER 1876.)

I.

BUDGET

DES

VOIES ET MOYENS

POUR L'EXERCICE 1877.

(2)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

L'ensemble des revenus de l'État pour l'exercice 1877 est évalué à la somme de fr. 254,045,760 »

En y ajoutant le produit des aliénations extraordinaires d'immeubles autorisées par diverses lois, ci fr. 3,400,000 »

Le total des ressources prévues s'élève à fr. 257,445,760 »

Les Budgets des dépenses pour les divers services comportent les chiffres suivants :

Dotations	4,454,262 »
Dette publique	62,299,659 97
Justice	15,778,159 »
Affaires Étrangères.	1,620,880 »
Intérieur	19,548,568 70
Finances	15,243,320 »
Travaux publics.	82,510,864 »
Guerre	41,036,800 »
Gendarmerie	2,833,000 »
Non-Valeurs et Remboursements	1,120,000 »
	246,445,513 67

L'excédant présumé des recettes sur les dépenses serait ainsi de 11,000,246 33

Le Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1876 a été voté au chiffre de 254,044,860 francs, comprenant une somme de 3,800,000 francs, du chef d'aliénations de biens domaniaux. Le projet de Budget pour 1877, s'élevant à 257,445,760 francs (dont 3,400,000 francs pour vente d'immeubles), dépasse seulement de 3,400,900 francs celui de l'exercice antérieur.

Les explications qui suivent justifient les différences entre les évaluations des deux exercices.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

IMPOTS.

CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

Foncier.

Le revenu cadastral, base de la contribution foncière, s'accroît d'année en année. Le tableau ci-après indique pour les cinq derniers exercices la progression de ce revenu et l'augmentation de l'impôt qui en est la conséquence.

ANNÉES.	REVENU CADASTRAL.	AUGMENTATION du revenu.	TAUX P. % de l'impôt.	AUGMENTATION de l'impôt
1872	289,401,560	1,746,940	7 p. %.	122,286
1873	290,757,634	1,356,274	Id.	94,959
1874	294,294,240	3,536,612	Id.	247,563
1875	298,659,870	4,336,624	Id.	303,564
1876	303,332,976	4,702,106	Id.	529,147

Pour 1877, le revenu imposable atteindra probablement 307,900,000 francs, soit 4,567,024 francs de plus qu'en 1876.

L'impôt, à raison de 7 p. % sur 307,900,000, donnera 21,553,000 francs, ou 578,000 francs d'augmentation relativement à l'évaluation admise pour l'année courante.

Personnel.

Le tableau qui suit présente le montant de la contribution personnelle réalisé pendant les années 1871 à 1875, ainsi que les prévisions admises dans le Budget des Voies et Moyens pour 1876.

ANNÉES.	PRODUIT.	AUGMENTATION.
1871.	12,404,060	250,266
1872.	13,250,957	825,097
1873.	13,541,718	311,661
1874.	13,871,593	329,875
1875.	14,234,362	362,769
1876 (prévisions) .	14,500,000	265,638

NOTE PRÉLIMINAIRE.

L'augmentation moyenne de la période de six années dont les résultats viennent d'être indiqués, est d'environ 400,000 francs annuellement. Il est à prévoir, dès à présent, que les prévisions pour 1876 seront dépassées de 65,000 francs, au moins. Je crois donc pouvoir porter à 14,900,000 francs l'évaluation de l'impôt pour 1877.

Patentes.

Le revenu provenant de l'impôt des patentes a donné les sommes indiquées dans le tableau suivant, pour les années 1870 à 1874, ainsi que pour 1875 (revenu approximatif).

ANNÉES.	PRODUIT.	AUGMENTATION.
1870.	4,374,797	88,800
1871.	5,105,515	729,016
1872.	5,509,728	405,915
1875.	5,988,675	478,947
1874.	6,159,151	150,476
1875.	6,259,657 (approximatif)	120,486

Le mouvement progressif du droit de patente s'est ralenti, notamment pendant les deux derniers exercices. C'est l'effet de la crise qui a pesé, et qui pèse encore, sur l'industrie.

Afin d'éviter tout mécompte, il me paraît prudent de maintenir, pour 1877, le chiffre de 6,500,000 francs admis au Budget de 1876.

Redevances sur les Mines.

Le produit de ces redevances est très-variable, ainsi que le démontre le tableau suivant, embrassant une période de dix années.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ANNÉES.	PRODUIT.	AUGMENTATION	DIMINUTION.
1866. . . .	567,625	107,855	"
1867. . . .	846,357	278,732	"
1868. . . .	746,854	"	99,525
1869. . . .	406,026	"	250,808
1870. . . .	440,020	"	56,006
1871. . . .	528,251	88,251	"
1872. . . .	572,577	44,126	"
1873. . . .	1,251,171	658,794	"
1874. . . .	5,086,710	1,855,548	"
1875. . . .	1,050,570	"	2,047,149
1876. . . .	1,000,000 (prévisions)	"	59,570

Bien qu'il soit peu probable de voir la situation actuelle se prolonger jusqu'au 31 décembre 1877, je ne porte comme prévision de recette qu'un chiffre légèrement inférieur à celui 1875.

Douanes.

Les lois du 13 mai 1870, du 22 décembre 1871 et du 5 janvier 1875. ont décrété la libre importation de certaines marchandises, notamment du sel et des denrées alimentaires. La moyenne des droits perçus pendant la dernière période quinquennale, ne donnerait donc pas une base d'évaluation rationnelle pour apprécier la recette probable de 1877.

L'effet de ces lois n'a été complet qu'à partir de l'année 1874. Le produit de cette année a été de fr. 20,999,456 »
Celui de 1875 a été de 21,525,016 »
Soit en moyenne 21,262,256 »

L'évaluation inscrite au Budget des Voies et Moyens de 1876 est ainsi répartie :

Au profit de l'État fr. 16,000,000 »
Au profit du fonds communal. 5,440,000 »
ENSEMBLE. . . fr. 19,440,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Je propose de porter à 21,040,000 francs les prévisions de recette pour 1877. Elles dépassent de 1,600,000 celles de 1876, mais elles sont inférieures au produit moyen des années 1874 et 1875.

Dans cette somme de 21,040,000 francs, la part de l'État serait de 17,600,000 fr., et celle du fonds communal de 3,440,000 francs, se subdivisant comme il suit:

75 p. % de la recette sur le café.	fr.	2,250,000	»
55 — les bières.		105,000	»
55 — les eaux de vie étrangères.		595,000	»
55 — les sucres raff. étrangers		490,000	»
TOTAL. fr.		3,440,000	»

Accises

Le tableau ci-après fait connaître, pour les divers produits soumis à l'accise, le montant des droits perçus en 1875, les prévisions adoptées pour 1876 et celles qui sont proposées pour 1877.

NATURE DES PRODUITS.	MONTANT DES RECETTES au 31 déc. 1875.	ÉVALUATIONS		QUOTE-PART	
		admisés pour 1876.	proposées pour 1877.	de l'État.	du fonds communal.
Vins	5,132,845	4,200,000	4,550,000	2,057,500	1,592,500
Eaux-de-vie indigènes.	25,074,268	25,500,000	24,000,000	15,600,000	8,400,000
Bières et vinaigres. . .	15,985,055	15,950,000	15,950,000	10,567,500	5,582,500
Sucres.	4,715,102	4,800,000	4,800,000	3,120,000	1,080,000
Glucoses	76,841	45,000	65,000	65,000	»
TOTAL. . . fr.	50,982,109	48,495,000	49,365,000	52,110,000	17,255,000

Les évaluations proposées, en ce qui concerne les vins, les eaux-de-vie indigènes, les sucres et les glucoses, sont basées sur le produit moyen de l'accise pendant les trois dernières années. Quant aux bières et vinaigres, les prévisions admises pour 1876 sont maintenues.

Dans cette évaluation, il n'est tenu aucun compte de l'effet de la réduction éventuelle des droits sur le sucre, les ratifications de la Convention du 11 août 1875 ne pouvant être échangées avant la présentation des Budgets.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

Enregistrement.

Pendant les cinq dernières années, le produit des droits d'enregistrement a été ainsi qu'il suit :

En 1871.	19,057,865 francs.
En 1872.	22,236,878 —
En 1873.	24,039,725 —
En 1874.	23,611,967 —
En 1875.	24,279,517 —

Il ne serait pas rationnel de baser l'évaluation à porter au Budget de 1877 sur la moyenne de cette période quinquennale. Il est à remarquer, en effet, que le produit réalisé en 1871 a été comparativement faible, à raison des événements qui ont marqué cette année. Je crois donc devoir l'écartier comme anormale, et prendre pour base la moyenne des années 1872 à 1874, qui est de 23,542,022 francs

L'évaluation adoptée pour le Budget de 1876 est de 23,300,000 francs. Ce chiffre ayant été dépassé en 1873, en 1874 et en 1875, l'évaluation de 23,500,000 francs pour 1877 n'a rien d'exagéré.

SUCCESSIONS

A. *Droits de succession.* — Ces droits ont donné les résultats ci-après pendant la dernière période quinquennale :

En 1871.	14,354,709 francs.
En 1872.	14,540,093 —
En 1873.	13,432,237 —
En 1874.	13,922,164 —
En 1875.	14,191,353 —

L'année 1872 a donné un produit exceptionnellement élevé; il y a lieu de l'écartier comme anormale, et de prendre pour base la moyenne des quatre années restantes. Cette moyenne est de 13,975,115 francs, soit 13,900,000 fr., chiffre rond. Elle dépasse de 180,000 francs l'évaluation admise pour 1876, et peut être adoptée comme prévision pour 1877.

B. *Droits de mutation en ligne directe.* — Ces droits ont produit, savoir :

En 1871.	2,445,809 francs.
En 1872.	2,570,728 —
En 1873.	2,968,460 —
En 1874.	2,574,443 —
En 1875.	2,830,362 —

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Ici encore, il y a lieu d'écartier l'année 1873 comme anormale. Les quatre autres années donnent une moyenne de 2,605,535 francs. L'évaluation pour 1876 est de 2,570,000 francs. Elle est maintenue pour 1877.

C. *Droits dus par les époux survivants.* — La moyenne quinquennale ne s'élève qu'à 274,276 francs, et est ainsi inférieure à l'évaluation de 1876, qui est de 280,000 francs. Il n'est porté au Budget de 1877 qu'un chiffre de 270,000 francs.

RÉCAPITULATION.

A. Droits de succession.	13,900,000 francs.
B. — mutation.	2,570,000 —
C. — des époux survivants	270,000 —
	ENSEMBLE. 16,740,000 —
Les prévisions pour 1876 sont de	16,570,000 —
	AUGMENTATION pour 1877. 170,000 —
	—

PÉAGES.

Chemin de fer.

Au Budget de l'exercice 1875, les recettes des chemins de fer avaient été évaluées à 81,500,000 francs, soit environ cinq millions de plus que le produit obtenu en 1874. On était fondé à espérer la réalisation de cette prévision; en effet, les quatre premiers mois de l'année avaient donné une augmentation de près de 1,200,000 francs, et c'est, en général, pendant les derniers mois que l'accroissement des recettes est le plus sensible. Mais ces prévisions ne se sont pas réalisées : l'atonie industrielle a déterminé un ralentissement du trafic, et il est à présumer que le produit de 1875 ne s'élèvera qu'à 77,500,000 francs.

Dans cette situation, il est prudent de maintenir au Budget de 1877 le chiffre de 86,500,000 francs qui figure à celui de 1876, bien qu'en 1877 le produit brut total des lignes de Dendre et Waes, dont les deux tiers seulement sont compris au Budget de l'exercice courant, doive être versé au Trésor, et que, pendant la même année, l'exploitation des chemins de fer recevra encore une certaine extension.

Télégraphes.

Les recettes de 1875 seront vraisemblablement inférieures d'environ 180,000 francs aux prévisions budgétaires de cet exercice. Il est permis d'espérer un

NOTE PRÉLIMINAIRE.

résultat plus favorable pour 1876, eu égard aux améliorations introduites dans le service et aux conséquences probables de la convention internationale de Saint-Petersbourg. Toutefois, pour éviter tout mécompte, le chiffre de 2,400,000 francs, admis pour l'exercice actuel, est maintenu au Budget de 1877.

Postes.

L'augmentation qui sera obtenue pour 1875 est évaluée à 250,000 francs. Les prévisions pour l'exercice 1877 peuvent être fixées à 9,460,000 francs, soit 260,000 francs de plus que le chiffre admis pour 1876. Une augmentation moyenne de 180,000 francs pour chacune des années 1876 et 1877 est probable. L'accroissement de produit, prévu pour ce dernier exercice, n'a donc rien d'exagéré.

Il est à remarquer qu'il n'est pas tenu compte des recettes à effectuer du chef de l'encaissement des effets de commerce, dont l'administration des postes sera chargée, si la loi présentée à cet effet reçoit l'approbation de la Législature.

CAPITAUX ET REVENUS.

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

Dépendances des chemins de fer de l'État.

L'évaluation adoptée pour le Budget de 1876 est de 150,000 francs. Elle peut être portée à 140,000 francs pour 1877, en présence des résultats constatés pour la dernière période quinquennale, dont la moyenne est de 144,773 francs.

Établissements et services régis par l'État.

Le produit moyen de la régie de ces établissements s'élève à 128,521 francs pour la dernière période quinquennale. Mais je prévois pour 1877 une augmentation de recette de 60,000 francs, du chef des pensions payées par les élèves de l'École militaire, dont le nombre sera plus considérable.

L'évaluation pour 1877 peut donc être portée à 180,000 francs, soit 99,000 francs de plus qu'au Budget précédent.

Revenus des domaines.

Bien que la moyenne de la dernière période quinquennale atteigne le chiffre de 855,868 francs, les prévisions pour l'exercice 1877 ne sont portées qu'à 850,000 francs, soit une augmentation de 10,000 francs comparative-ment au Budget de l'exercice courant.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

PRISONS.

Produits divers des prisons (pistole, cantines, vente de vieux effets).

L'évaluation inscrite au Budget de 1876 est de 85,000 francs. Elle est de 90,000 francs pour 1877, soit une augmentation de 5,000 francs, justifiée par l'accroissement du bénéfice réalisé sur le travail des détenus dans les prisons secondaires.

TRÉSORERIE GÉNÉRALE.

Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations.

Le produit obtenu en 1875 s'élève à 1,754,415 francs. Il dépasse de plus de 350,000 francs l'évaluation inscrite au Budget dudit exercice, et de 54,000 francs celle qui a été portée au Budget de 1876. En tenant compte de l'accroissement constant des fonds déposés, il est permis d'estimer à 1,800,000 francs le produit réalisable en 1877.

Part réservée à l'État dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale.

Eu égard à la progression des bénéfices réalisés par la Banque en 1873 et 1874, la part de l'État pour les exercices 1875 et 1876 a été fixée respectivement à 1,500,000 francs et à 2,100,000 francs.

Les prévisions pour 1875 n'ont pas été atteintes : la recette n'a été que de 1,378,592 francs, sans doute par suite du ralentissement des affaires industrielles et commerciales.

Il est permis d'espérer une reprise dans un avenir plus ou moins prochain. Quoiqu'il en soit, je crois prudent de maintenir pour 1877 le chiffre de 2,100,000 francs, admis au Budget de 1876, chiffre qui a été dépassé par le produit réalisé en 1875.

REMBOURSEMENTS.

CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

Frais de perception des centimes provinciaux et communaux.

L'évaluation portée au Budget de 1876 est de 260,000 francs. La recette moyenne pour la dernière période quinquennale est de 266,294 francs. En présence de cette situation et de l'augmentation des centimes provinciaux et communaux, les remboursements à effectuer en 1877 peuvent être évalués, sans exagération, à 275,000 francs.

NOTE PRELIMINAIRE.

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

Recouvrement d'avances faites par les divers Départements.

La moyenne de la dernière période quinquennale est de 587,977 francs. En présence de ce résultat, l'évaluation pour 1877 peut être fixée à 580,000 francs, soit une augmentation de 80,000 francs sur le chiffre admis au Budget de 1876.

PRISONS.

Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières.

Le chiffre de 267,000 francs inscrit au projet de Budget des Voies et Moyens pour 1877, est, à peu de chose près (267,330), le même que celui qui forme le total de la 2^e section du chapitre X du Budget des dépenses du Ministère de la Justice pour le même exercice.

RESSOURCES SPÉCIALES ET EXTRAORDINAIRES.

1^o Produits d'aliénations extraordinaires d'immeubles.

On évalue à 100,000 francs la recette à effectuer en 1877 du chef de la vente de terrains des dunes.

2^o Prix de vente des terrains à bâtir de l'École vétérinaire de l'État à Cureghem.

Les réalisations sur lesquelles on croit pouvoir compter dans le cours de l'exercice 1877, sont estimées à une somme de 300,000 francs.

3^o Prix de vente des immeubles devenus disponibles, par suite de la suppression de places fortes.

On pense que le produit de ces ventes pourra atteindre le chiffre de 3,000,000 de francs, en capital et intérêts, en 1877.

RÉCAPITULATION.

1 ^o	fr.	100,000	»
2 ^o		300,000	»
3 ^o		3,000,000	»
TOTAL.		fr. 3,400,000	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

En réponse aux questions posées par les sections centrales chargées de l'examen des Budgets de la Guerre et des Voies et Moyens de l'exercice 1876, j'ai donné quelques renseignements sur les ventes déjà faites de terrains du domaine militaire; j'ai promis en même temps de remettre à la Chambre, dans les premiers mois de la présente session, un compte rendu aussi complet que possible des recettes et des dépenses se rattachant à ces opérations. (V. *Doc. parl.* session 1875-1876, n° 22, page 4 et n° 20, page 11.)

Pour remplir cette promesse, je joins sous forme d'annexe à la présente note, des explications et des tableaux, qui permettront, non-seulement de juger quelle est la situation actuelle, mais aussi le résultat final qui peut être considéré comme probable, et ne se réalisera complètement que dans un avenir assez éloigné.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

(14)

DOMAINE MILITAIRE.

ALIÉNATIONS PARTIELLES.

Compte rendu annexé à la note préliminaire au Budget des Voies et Moyens de 1877.

L'origine du présent compte rendu remonte aux indications données à la Chambre le 28 janvier 1868 (session 1867-68, n° 80) et aux intentions manifestées à cette époque par le Gouvernement sur les travaux militaires à exécuter et sur les moyens de couvrir les dépenses y afférentes.

Pour plus de clarté, ce document se trouve reproduit ci-après. (Annexe n° I.)

Le Gouvernement évaluait à 19,020,000 francs les travaux militaires à exécuter à Anvers et à Termonde.

Comme ressources, il indiquait :

1° Le produit des terrains de la citadelle du sud d'Anvers et de l'arsenal, estimés à fr.	18,200,000 »
2° Les terrains militaires de Gand, Tournai, Charleroi, Ostende, Mons et Namur	5,000,000 »
ENSEMBLE. fr.	23,200,000 »
Excédant présumé	4,180,000 »

Il ajoutait quant à ce point :

« L'évaluation des propriétés de la nature de celles qu'il s'agit de réaliser » ne pouvant présenter un caractère absolu de certitude, l'estimation pouvant varier selon le point de vue auquel on se place d'une réalisation plus

» ou moins prochaine, il paraît prudent de ne pas disposer de l'excédant présumé.

» S'il venait à se réaliser, le Département de la Guerre se réserve d'en demander l'application à des travaux utiles pour la défense et, par exemple, à l'établissement de travaux permanents sur certains points où des travaux de campagne ont été reconnus nécessaires par toutes les commissions qui, depuis 1854, se sont occupées de cet objet.

» Il est à noter que le produit de la vente des bâtiments et terrains militaires des places démantelées de Philippeville, Ath, Mariembourg, Ypres, Menin et Audenarde a procuré au Trésor une somme de 1,451,000 francs, dont il n'a pas été fait état dans les ressources dont le Département de la Guerre pourrait disposer. »

Enfin, dans le dernier paragraphe de ce document, le Gouvernement signalait les travaux à faire pour renforcer la défense du Bas Escaut.

L'exécution des projets formés alors paraissait devoir imposer une dépense de 5,548,000 francs, à couvrir par des crédits spéciaux répartis sur plusieurs exercices.

Les Chambres, naturellement, n'eurent pas à se prononcer sur l'emploi d'un excédant éventuel dont le Gouvernement lui-même jugeait prudent de ne pas disposer.

Ce document, que je viens d'analyser fidèlement, indique la division nécessaire de la présente note.

§ 1^{er}. Forteresses démantelées avant 1868.

§ 2. Forts du Bas Escaut.

§ 3. Anvers et Termonde.

§ 4. Forteresses supprimées en dernier lieu.

§ 5. Le fonds spécial.

§ 6. Résumé général.

§ 1^{er}. — Forteresses démantelées avant 1868.

Elles sont au nombre de six : Philippeville, Ath, Mariembourg, Ypres, Menin et Audenarde.

En 1868, le Gouvernement renseignait comme produit encaissé par le Trésor la somme de 1,451,000 francs « dont il n'a pas été fait état, disait-il, dans les ressources dont le Département de la Guerre *pourrait* disposer. »

Quels sont les faits réalisés aujourd'hui ?

La première partie du tableau annexe n° II et le tableau n° III fournissent à cet égard des renseignements très-détaillés.

En voici le résumé :

PLACES	SOMMES recouvrées. (Principal et intérêts.)	DÉPENSES de DÉMANTELEMENT.	PRODUIT NET.	DÉFICIT.
Philippeville	152,254 85	255,800 "	"	85,545 15
Ath.	466,600 05	255,075 41	232,025 54	.
Nariembourg.	52,948 28	75,684 66	"	20,736 38
Ypres.	501,654 40	224,000 00	536,063 50	.
Menin.	280,558 95	254,287 97	46,070 98	.
Audenarde	544,035 25	28,548 54	315,686 69	.
TOTAUX.	1,857,852 75	1,030,487 57	951,646 71	104,281 53
			En déduisant le déficit de.	104,281 53
			IL RESTE NET. . . . fr.	827,365 18

Ainsi le produit brut des ventes des terrains de ces six places a dépassé notablement le chiffre indiqué en 1868; la différence en plus est de fr. 426,852 75 c^s; mais, si l'on tient compte des dépenses de démantèlement, le produit net se réduit à fr. 827,365 18 c^s; soit, relativement au chiffre de 1868, un déficit de fr. 603,634 82 c^s.

Il n'est pas douteux qu'au point de vue où le Gouvernement s'est placé en 1868, le produit net peut seul entrer en ligne de compte. Il indiquait en effet les ressources dont le Département de la Guerre pourrait disposer, moyennant l'assentiment préalable des Chambres, pour de nouveaux ouvrages militaires; ces ressources n'existent, ne sont réelles, qu'après déduction des dépenses qui ont dû être faites pour les obtenir. Ce serait un simple mirage de comptabilité d'entendre autrement les choses. Le Trésor payerait deux fois.

D'après le tableau n° III, toutes ces recettes brutes, sauf une bagatelle de quelques centaines de francs, ont été portées aux Budgets comme ressources ordinaires, et absorbées par conséquent comme telles dans la balance des exercices 1855 et suivants. Tout est recouvré, sauf 39,000 francs à payer par la ville de Menin. Cette somme sera portée au fonds spécial (voir § 5 ci-après).

Pour mettre aujourd'hui ces recettes à la disposition du Département de la Guerre, il y aurait donc à lui ouvrir de nouveaux crédits à la charge des exercices futurs.

Le fonds spécial, dont j'ai à établir plus loin la situation, n'a été institué que par la loi du 1^{er} juin 1874.

§ 2. — *Défenses du Bas-Escaut.*

La nécessité de travaux militaires sur les rives du Bas-Escaut a été reconnue.

Les dépenses avaient été évaluées, en 1868, à 3,548,000 francs, à couvrir par des crédits extraordinaires ou spéciaux, répartis sur plusieurs exercices.

Un premier crédit de fr. 1,500,000 »
imputable sur les ressources ordinaires a été ouvert par la loi du 5 juillet 1869.

Un deuxième crédit de 800,000 »
a été accordé par la loi du 2 septembre 1870. Il devait être couvert par les ressources ordinaires ou par des bons du Trésor.

ENSEMBLE. . . fr.	2,300,000 »
-------------------	-------------

Il resterait donc à couvrir 1,248,000 francs d'après les prévisions primitives.

Mais les évaluations actuelles du Département de la Guerre portent à trois millions le montant de la dépense qui reste à faire.

Il faudrait donc 1,752,000 francs de plus qu'il n'avait été prévu à l'origine.

Cette somme sera-t-elle fournie par des crédits imputables sur les ressources ordinaires ou extraordinaires, ou sur les fonds provenant de ventes des parties du domaine militaire devenues disponibles? C'est là une question qui n'a, en réalité, aucune importance pratique.

Les défenses du Bas-Escaut doivent être assurées, et le Trésor ne peut se soustraire à l'obligation de fournir les sommes nécessaires à cette fin. S'il les impute sur le produit des terrains vendus ou à vendre, et si ce produit ne suffit pas pour couvrir d'autres dépenses de même nature que la Législature aurait jugées également indispensables à la défense et à la sécurité nationales, il faudra bien qu'on impute celles-ci sur des ressources nouvelles à créer, si l'excédant des Budgets ordinaires ne les fournit pas.

Quoi qu'il en soit de cette question d'imputation, absolument secondaire ou sans portée pratique, il semble établi que, pour achever le système de défense du Bas-Escaut, des crédits s'élevant à trois millions à peu près devront être alloués.

§ 3. — *Anvers et l'Escaut en amont.*SECTION 1^{re}. — Anvers.

Il ne s'agit plus de la création de la grande enceinte et des forts décrétés en même temps que celle-ci.

Le présent compte-rendu ne doit remonter qu'à 1868, aux travaux votés à cette époque et aux moyens de les couvrir.

Les nouveaux travaux d'Anvers comprenaient :

a. Sur la rive gauche, les forts de Burght et de Zwynrecht et la digue défensive	fr. 5,050,000 »
b. Sur la rive droite, la rectification de la grande enceinte, le fort de Merxem et divers établissements ou installations	9,770,000 »
	Fr. 14,820,000 »

La citadelle du Sud, y compris l'arsenal, avait été évaluée, en 1868, à	fr. 18,200,000 »
Elle a été vendue au docteur Strousberg pour	14,000,000 »

en vertu de la loi du 10 janvier 1870, d'où une différence en moins de	fr. 4,200,000 »
--	-----------------

La même loi ouvrait au Département de la Guerre un crédit de quatorze millions pour l'exécution des travaux décrétés, sans que la marche de ces travaux fût subordonnée au paiement régulier du prix de la citadelle du Sud.

Les Chambres savent par quelles phases cette affaire a passé. L'acquéreur a payé 3,150,000 francs en 1870; puis il a été impossible d'obtenir aucun autre paiement : il se trouvait en présence d'une déclaration de faillite imminente, lorsque je consentis à modifier les plans primitifs, conformément d'ailleurs aux vœux de notre métropole commerciale, à la condition que l'acquéreur présentât comme cessionnaire un établissement financier belge de premier ordre, choisi par lui, mais reconnu tel par le Gouvernement.

La loi du 17 avril 1874 a approuvé la combinaison qui, sur ces bases, assurait à l'État la rentrée régulière de sa créance et à la ville d'Anvers un magnifique développement.

Les paiements faits jusqu'à ce jour sur le prix de la vente autorisée par la loi du 10 janvier 1870 sont les suivants :

1870 (Dr Strousberg)	fr. 3,150,285 26
1872 (Bail Société Cockerill)	12,713 51
1874 (Société du Sud d'Anvers) (1)	2,497,980 36
1875 (la même) (1)	2,459,763 24
	ENSEMBLE. . . fr. 8,100,742 37

Ces sommes ont été portées, dans les Budgets et dans les comptes de l'État, comme ressources extraordinaires.

(1) Intérêts compris.

Le Département de la Guerre a imputé sur ce crédit des dépenses à concurrence de fr. 9,724,084 95 c. Le Trésor se trouve par conséquent encore en avance de fr. 1,625,542 58 c.

Les trois derniers cinquièmes du prix sont payables d'année en année.

Il est probable, d'après l'état actuel des prix des matériaux et de la main-d'œuvre, que les prévisions de dépense pour l'achèvement des travaux d'Anvers seront dépassées d'environ 1,200,000 francs.

2^e SECTION. — L'Escaut en amont d'Anvers.

A toutes les époques, la conservation de la place de Termonde a été jugée nécessaire.

En 1868, le Gouvernement prévoyait une dépense de 4,200,000 francs, savoir :

- a. Pour la construction d'une citadelle sur la rive gauche, 3,800,000 francs ;
- b. Pour l'amélioration de la place, 400,000 francs.

Deux crédits de 400,000 francs chacun ont été ouverts par la loi du 2 septembre 1870, l'un pour ces améliorations, l'autre pour des fortifications passagères.

Les sommes imputées sur ces crédits s'élèvent à fr. 753,509 59 c. Le solde est engagé.

Le génie militaire a reconnu qu'il est préférable de placer à Rupelmonde la citadelle primitivement projetée à Termonde.

La dépense est évaluée approximativement à 3,600,000 francs.

§ 4. — Forteresses supprimées en dernier lieu.

Ces places sont au nombre de sept. Chacune fera l'objet d'une section particulière.

1^{re} SECTION. — Citadelle de Gand.

La citadelle de Gand a été vendue à la ville au prix d'un million de francs, en vertu de la loi du 31 mai 1870.

Le prix a été payé en deux termes égaux, en 1871 et en 1872.

C'est un produit net, l'État n'ayant eu à supporter aucune dépense. (V. tabl. n° II, n° 7 d'ordre.)

Le million a été renseigné et passé dans les Budgets comme ressource extraordinaire sans affectation spéciale. (V. tabl. n° III.)

2^e SECTION. — Place et citadelle de Tournai.

Le démantèlement de la place a occasionné une dépense	
de	fr. 46,154 »
Les immeubles réalisés ont produit	66,672 20
	<hr/>
Soit recette nette	fr. 20,538 20
	<hr/>

Après une tentative infructueuse de céder à la ville, en masse, tous les terrains de la citadelle, il a fallu que le Gouvernement avisât à les approprier à ses frais et à les vendre en détail.

Le pentagone formant le centre de la citadelle et les casernes qui s'y trouvent doivent être conservés.

Il a été reconnu que la partie des terrains en déclivité vers la ville, l'esplanade, etc., pouvait seule être utilement appropriée dès à présent. L'accord s'est facilement établi avec l'Administration communale sur les plans et sur le mode d'appropriation.

Cette partie est d'environ 27 hectares. Les travaux sont commencés et se poursuivent activement.

Le coût total en est estimé à 800,000 francs.

Il est permis d'espérer que le Trésor réalisera, en dix années, cette partie de terrains de la citadelle, et 2 h. 80 en plus dès aujourd'hui disponibles. Le produit présumé est de 1,300,000 francs.

La partie des terrains de la citadelle formant le versant opposé à la ville ne pourra se vendre à des conditions quelque peu avantageuses que dans un avenir assez éloigné, lorsque les constructions, dont le développement à Tournai n'a pas été fort actif jusqu'à présent, auront couvert, du moins en grande partie, les terrains contigus à la ville. La valeur actuelle de ces 25 hectares plus éloignés n'est estimée qu'à 250,000 francs, soit 10,000 francs l'hectare; encore faudrait-il en déduire les dépenses de nivellement et d'appropriation dont le montant ne peut être fixé dès maintenant.

La place et la citadelle de Tournai donneront probablement, d'après ce qui précède, un produit net de fr. 520,538 20 c., non compris les éventualités lointaines relatives aux 25 hectares non réalisables aujourd'hui comme terrains à bâtir. (V. au surplus tabl. n° II, n° 8 d'ordre.)

3^e SECTION. — Charleroi.

Avant de donner une vive impulsion aux travaux d'appropriation et d'accepter les difficultés innombrables, les exigences et les déboires de tout genre inséparables de la réalisation en détail par l'État et pour son compte. le Gouvernement a essayé, à Charleroi comme ailleurs, de négocier avec la ville pour la cession en masse des terrains disponibles. Les prétentions n'étaient assurément pas excessives. Au prix de 1,400,000 francs pour la plus grande partie et de 1,786,000 francs pour la totalité, payables au comptant bien que la livraison dût être successive, la ville a pu acquérir les terrains militaires et en faire l'appropriation.

L'option était donnée lorsque j'ai été appelé au Ministère des Finances; je ne l'ai point retirée; c'est après de longues hésitations et de mûres délibérations que la ville a définitivement refusé d'acquérir les terrains à ce prix.

Dès 1867, l'État avait vendu pour 750,000 francs la concession du droit d'exploiter des mines qui avaient été rachetées lors du rétablissement de la forteresse après 1815.

Par suite de la nécessité d'exécuter de grands et dispendieux travaux, par suite aussi, il faut bien le dire, des difficultés exceptionnelles qu'ont fait naître l'approbation de quelques plans et l'entente avec l'autorité communale, les ventes n'ont pu commencer qu'en 1873.

Aujourd'hui, environ 16 hectares 63 ares sont réalisés en détail ; le produit en principal est de fr. 2,430,679 11 c^s, soit en moyenne 146,200 francs par hectare.

C'est là le produit brut : il a été recouvré, en principal et intérêts, la concession houillère comprise, fr. 2,048,874 48 c^s, et il reste à recouvrer fr. 1,172,881 46 c^s.

Le plan général que j'ai fait distribuer récemment à chacun des membres de la Chambre et les débats qui ont occupé toute la séance du 16 février courant, ont suffisamment caractérisé la situation actuelle en ce qui concerne l'approbation de la voirie des quartiers nouveaux, et les circonstances qui paralysent, momentanément, je l'espère du moins, les réalisations commencées.

Je n'ai pas besoin non plus de rappeler la correspondance publiée par ordre de la Chambre. (*Doc. parl.*, session 1875-1876, n° 84.)

Le produit en principal obtenu est aujourd'hui en totalité de 3,180,679 francs 11 c^s.⁽¹⁾, savoir :

a. Concession houillère, somme portée aux Budgets comme ressource ordinaire	fr. 750,000 »
b. Prix de ventes portés au fonds spécial	1,287,797 65
c. Solde de prix à encaisser	1,172,881 46

En déduisant cette dernière somme, dont la recette est certaine, mais non encore effectuée, il reste fr. 2,007,797 65 c^s.

Les dépenses du démantèlement proprement dit s'élevaient à	fr. 48,419 »
et les dépenses d'appropriation faites ou prévues à . . . ⁽²⁾	1,984,583 78
TOTAL.	fr. 2,033,002 78

De telle sorte qu'actuellement, y compris les intérêts reçus, il y a un excédant de fr. 25,208 13 c^s, qui se transformera en un boni de fr. 1,147,676 33 c^s, lorsque tous les soldes des prix des terrains vendus seront rentrés.

⁽¹⁾ A dater de l'institution du fonds spécial, on ne fait plus figurer en recette que les prix principaux, attendu qu'il n'est pas tenu compte de l'intérêt des avances du Trésor.

⁽²⁾ Cette somme comprend : a. Crédit voté par la loi du 28 mai 1868 . . . 500,000 »
 b. — — — 5 octobre 1870. . . 200,000 »
 c. Partie du crédit de 110,000 francs voté par la loi du 14 août 1873 84,583 78
 d. Partie des crédits votés par les lois du 1^{er} juin 1874 et du 2 juillet 1875 1,200,000 »
 TOTAL. fr. 1,984,583 78

Les frais d'appropriation restant à faire ne sont évalués qu'à 500,000 francs d'après les plans dressés par l'Administration des domaines. Si ces plans étaient modifiés, si des ouvrages coûteux ou d'une productivité douteuse étaient décrétés, ce chiffre devrait être notablement augmenté.

Le simple énoncé de ces faits indique l'une des difficultés les plus grandes qu'offre à examiner et à résoudre la demande du Conseil communal tendante à acheter en bloc tous les terrains non encore réalisés. La valeur estimative de ces terrains ne pourrait seule servir de base; il serait juste et même nécessaire d'ajouter à ce prix une quotité des dépenses faites, en tant que la plus value des terrains restant à vendre est le résultat des dépenses effectuées.

La contenance de ces derniers terrains est approximativement de 55 hectares. Il reste à rechercher si tous les terrains avoisinant la station proviennent exclusivement du domaine militaire.

Quelle en est la valeur réelle? L'inconnue de la durée de la période de réalisation peut jusqu'à un certain point être dégagée, si l'on suppose qu'en cas de vente en bloc le paiement du prix en principal serait échelonné par annuités comprenant un long terme, sans qu'un intérêt soit dû sur le solde.

Mais, ainsi que je l'ai déjà fait remarquer, toute fixation de la valeur en l'absence de plans arrêtés, quant à leurs grandes lignes du moins, ainsi que d'une expertise régulière et motivée, serait arbitraire, aventurée ou même faite au hasard.

Dans l'impossibilité de faire autre chose que des conjectures, on peut supposer, comme étant la chance la plus favorable, la réalisation en douze ou quinze années, et une valeur totale, sans calcul d'intérêts, de neuf à dix millions.

4^e SECTION. — Ostende.

A raison de l'impulsion donnée aux bâtisses dans les stations de bains du littoral, il a paru possible de tenter avec succès, sans préjudice pour le Trésor, les chances d'une adjudication publique en masse des terrains militaires d'Ostende.

Une tentative faite en ce sens en 1873 n'a pas réussi, l'offre la plus élevée n'étant que de 786,000 francs en principal outre les charges. Ces charges étaient évaluées à 2,215,749 francs. J'ai refusé d'approuver l'adjudication.

Quelques mois plus tard, lorsque toutes les mesures étaient prises pour entreprendre l'affaire en régie, une offre de 1,500,000 francs m'ayant été faite par M. Delbouille, je l'acceptai sous réserve de l'approbation des Chambres.

Cette approbation a été donnée par la loi du 25 mars 1874,

Une somme de	fr.	955,752	15
a été reçue en principal; il reste à recevoir		544,247	85
		<hr/>	
	fr.	1,500,000	»

(V. tabl. n° 11, n° 10 d'ordre.)

Divers terrains n'ont pas été compris dans l'adjudication en masse, les uns parce qu'ils ont été l'objet de concessions antérieures mais révocables, d'autres

parce qu'ils avoisinent la station du chemin de fer ou le port, d'autres enfin, situés à front de la digue promenade.

Les terrains de l'ancien ouvrage à couronne ont aussi été réservés.

La valeur totale de tous ces immeubles non compris dans l'adjudication est estimée à 950,000 francs; mais une partie seulement sera réalisée ultérieurement, et le prix à en obtenir peut être évalué à 600,000 francs environ.

Le produit brut total sera donc tout au plus de	fr. 1,500,000	»
plus	600,000	»

ENSEMBLE.	fr. 2,100,000	»
-------------------	---------------	---

Il y a lieu d'en déduire, pour avoir le produit net, le coût de la reconstruction de la digue de la mer devant le nouveau Kursaal : 210,000 francs.

Le produit net réalisé actuellement est donc de fr. 745,732 13 c.

Le solde du prix de vente, soit fr. 544,247 85 c. sera recouvré au plus tard aux époques fixées par le contrat.

La réalisation des autres immeubles est en partie incertaine et en tout cas plus ou moins différée.

Les sommes provenant des terrains d'Ostende appartiennent au fonds spécial créé par la loi du 1^{er} juin 1874.

3^e SECTION. — Mons.

Les terrains vendus à Mons ont produit en principal	1,440,099 francs; il a
été recouvré en principal et intérêts	fr. 1,192,450 33
à recevoir	267,539 62

ENSEMBLE.	fr. 1,459,989 95
-------------------	------------------

Il reste à aliéner 9 hectares 40 ares 70 centiares, prochainement réalisables, et dont la valeur probable est de 800,000 francs. (V. tabl. n° II, n° 11 d'ordre.)

Le démantèlement proprement dit a coûté fr. 104,574 46 c.

Conformément à la convention des 8-10 juin 1862, entre l'État et la ville de Mons, celle-ci s'est chargée des travaux de nivellement et d'appropriation à des conditions définies.

La part de l'État dans ces dépenses a été successivement payée sous forme d'avances faites par le receveur des domaines, et ces avances, s'élevant à fr. 443,678 02 c., ne peuvent être régularisées qu'au moyen du crédit alloué par l'article 2, litt. B, de la loi du 1^{er} juin 1874, instituant le fonds spécial. (V. 2^e Rapport de la section centrale, 22 avril 1874, *Doc. parl.*, session 1873-1874, n° 133).

En vertu de cette loi, la somme de fr. 443,678 02 c. est portée en dépense au fonds spécial; le compte n'est pas définitivement réglé; certains postes sont discutés ainsi que des intérêts; une solution finale est prochaine.

Ainsi le produit brut réalisé ou à recouvrer à raison de l'aliénation des terrains de Mons s'élève à la somme de fr.	4,489,989 93
Les dépenses sont de	548.052 48
	<hr/>
Produit net actuel fr.	911,937 47

Les terrains restant à vendre sont évalués à 800,000 francs.

Il est à remarquer que les sommes recouvrées antérieurement à la constitution du fonds spécial ont été portées aux Budgets comme ressources ordinaires, et comprises dans les bonis des exercices 1865 à 1873, tandis que les dépenses y afférentes ont été léguées et sont à la charge du fonds spécial.

6^e SECTION. — Namur.

Les faits, quant à la place de Namur, sont à peu près les mêmes que pour Mons; les chiffres seuls diffèrent.

Les ventes faites de 1865 à 1872 ont donné un produit brut de fr. 556,108 27 c^s qui est entièrement recouvert. Sauf de légères différences provenant sans doute des bonifications d'intérêts à la ville, il a été en totalité inscrit, à titre de ressources ordinaires, aux Budgets de 1865 à 1868 et de 1872.

Les dépenses de démantèlement ont été de fr. 39,087 28
et l'État a payé à la ville de Namur pour frais d'appropriation. 182,510 46

ENSEMBLE fr.	221,597 74
------------------------	------------

En déduisant cette somme du produit brut indiqué ci-dessus, il reste comme recette nette fr. 134,510 53 c^s.

Indépendamment du bloc des casernes de la porte de St-Nicolas, il ne resterait à aliéner que 77 ares 97 centiares évalués à 156,000 francs, qui ont été provisoirement réservés et pourront être vendus dans quelque temps.

Enfin, comme à Mons, c'est le fonds spécial qui doit supporter les frais d'appropriation, au moyen du crédit ouvert pour régulariser les avances faites par le receveur des domaines en vertu d'autorisations ministérielles. (Voir tableau n° II, n° 12 d'ordre, et tableau n° III.)

7^e SECTION. — Neuport

Le prix des ventes est de fr. 172,902 11 c^s, sur lequel fr. 37,226 48 c^s ont été recouverts en principal et intérêts.

De cette somme, 9,040 francs seulement ont été versés au crédit du fonds spécial. Le restant a été considéré comme ressource ordinaire.

La cession à la ville de la presque totalité des terrains non encore aliénés a été approuvée par la loi du 1^{er} juin 1874. Le prix est de 100,000 francs; il est dû en outre une somme de 56,160 francs du chef de la vente de l'Arsenal.

Dix hectares non aliénables aujourd'hui ont été réservés. La valeur estimative en est de 58,000 francs.

Les frais de démantèlement supportés par l'État se sont élevés à fr. 68,509 50

Les recouvrements opérés jusqu'à présent étant de 37,226 48

il y a un déficit actuel de fr.	31,283 02
---	-----------

qui se convertira en un excédant de fr. 104,876 98 c^{ts} lorsque les prix restant dus seront soldés.

8^e SECTION. — Menin.

La forteresse de Menin est au nombre de celles qui ont été démantelées en premier lieu (v. § 1^{er} ci-dessus); mais, comme il restait encore quelques immeubles à vendre, elle a été comprise, à raison de ces valeurs réalisables, dans le fonds spécial.

Depuis lors, les Chambres ont approuvé la cession de ces immeubles au prix de 39,000 francs payable en cinq annuités, sans intérêts. (Loi du 8 juin 1873.)

§ 5. — Fonds spécial.

La loi du 1^{er} juin 1874 a créé un fonds spécial pour l'appropriation et la vente de terrains domaniaux.

Outre les terrains de Cureghem détachés de l'École vétérinaire et dont je n'ai pas à m'occuper en ce moment, elle ne concerne que les immeubles devenus disponibles par suite de la suppression des places fortes, notamment de celles de Charleroi, d'Ostende, de Menin, de Namur, de Mons, de Tournai et de Nieuport, évalués alors à 7,000,000 de francs.

Elle ouvre un crédit de 1,485,000 francs pour faire face aux dépenses relatives à la mise en valeur des terrains des places fortes, savoir :

Une autre loi, du 2 juillet 1875, a ouvert un nouveau crédit de 800,000 francs pour continuer ces dépenses.

Les raisons de la création du fonds spécial et les faits successivement accomplis jusqu'à la loi de 1875, sont indiqués dans les Exposés des Motifs et les rapports mentionnés ci-dessous (1).

Les deux crédits ont reçu à ce jour l'emploi suivant :

a. Dépenses effectuées et à régulariser	Mons	443,678 02	
b. Dépenses régularisées.	Tournai	6,826 »	1,048,968 51
	Charleroi	694,922 32	
	Ostende	164,709 73	
	Namur	182,510 46	
c. Dépenses engagées. .	Tournai	3,306 »	163,222 28
	Charleroi	122,616 28	
	Ostende	37,300 »	
TOTAL.		fr. 1,655,868 84	

Le tableau ci-annexé sous le n° IV résume les recettes et les dépenses du fonds spécial jusqu'à la fin de 1875, et sa situation à cette date.

(1) Exposé, *Doc. parl.*, session 1873-1874, n° 65. Premier rapport de la section centrale, n° 94. Deuxième rapport, n° 153. Exposé de la loi de 1875, session 1874-1875, n° 198. Rapport, section centrale, n° 205.

Les recettes brutes totales sont de	fr. 2,658,241 42
les dépenses payées ou engagées de	1,655,868 81
d'où une recette nette actuelle de	fr. 1,002,372 61
Le solde des prix de vente à recouvrer est de	2,159,828 93
ENSEMBLE.	fr. 3,162,201 54

Ces chiffres ne se rapportent qu'aux terrains ayant pour origine le domaine militaire.

Les crédits alloués, en tant qu'ils concernent le même domaine, s'élèvent à	fr. 2,285,000 »
Il a été dépensé ou engagé avant le 1 ^{er} janvier 1876.	1,655,868 81
Le solde disponible est de.	fr. 629,131 19

§ 6. — Résumé général.

En résumé.

§ 1^{er}. — Les terrains des six forteresses condamnées les premières, savoir : Philippeville, Ath, Mariembourg, Ypres, Menin et Audenarde, ont produit pour le Trésor une somme nette de francs 827,365 18 c^s.

Cette recette a été consommée comme ressource ordinaire.

Il ne reste plus de terrains à réaliser.

§ 2. — Les crédits alloués pour la défense du Bas-Escaut s'élèvent à 2,500,000 francs. D'autres crédits à concurrence de 5,000,000 de francs à peu près seront nécessaires pour terminer ces travaux décrétés.

§ 3. — 1^{re} section : *Anvers*. — Le crédit de 14 millions alloué en 1870 (loi du 10 janvier) présentera une insuffisance d'environ 1,200,000 francs.

Une recette de fr. 8,100,742 37 c^s sur le prix de vente des terrains de la citadelle du Sud, a été faite jusqu'à présent.

Le solde de ce prix sera payé en trois termes, d'année en année; il produit, on le sait, un intérêt de 3 p. o/o.

Aujourd'hui le Trésor est encore en avance de fr. 1,625,542 58 c^s.

§ 3. — 2^e section : *Termonde et Rupelmonde*. — 800,000 francs sont ou seront dépensés à Termonde pour l'amélioration de la place et pour des fortifications passagères.

Si la construction d'une citadelle à Rupelmonde (substituée à celle de Termonde) est décrétée, il y aura lieu d'ouvrir des crédits à concurrence de 5,600,000 francs.

§ 4. — Autres forteresses.

Citadelle de Gand. — Le prix d'un million est payé; il est entré au Trésor comme ressource extraordinaire. Rien ne reste à recouvrer.

Place et citadelle de Tournai. — Le Trésor n'a réalisé jusqu'à présent qu'une somme de fr. 20,538 20

En dix ou douze ans, il obtiendra probablement un produit net de 500,000 »

ENSEMBLE. fr. 520,538 20

Il restera en réserve 25 hectares d'une valeur actuelle de 250,000 francs.

Charleroi. — Les dépenses sont faites en très-grande partie.

Les recettes réalisées laissent un déficit de fr. 25,205 15 c^s qui se transformera en un boni de fr. 1,147,676 33 c^s, quand le prix des terrains vendus sera payé intégralement.

La plus grande partie reste à vendre.

Les réalisations futures échelonnées sur une série de douze à quinze ans pourront être de 9 à 10 millions.

Ostende. — Le produit net des terrains vendus en masse sera de 1,500,000 francs.

On peut obtenir en outre 600,000 francs environ par la vente de terrains réservés.

La recette nette actuelle est de fr. 745,752 15 c^s.

Mons. — Déduction faite de tous frais, les terrains vendus ont produit. fr. 911,937 47

Il faut y ajouter, pour ne pas faire double emploi, les dépenses d'appropriation qui sont portées au passif du fonds spécial, soit 445,678 02

ENSEMBLE PRODUIT. . . fr. 1,358,615 49

On peut espérer d'obtenir encore, dans un avenir plus ou moins éloigné, une recette de 800,000 francs pour prix des terrains non vendus.

Namur. — Comme pour Mons il faut ajouter au produit net de fr. 134,510 53
les frais d'appropriation 182,510 46

PRODUIT RÉEL. . . fr. 317,020 99

Une recette de 156,000 francs pour le restant des terrains pourra être réalisée dans quelque temps.

Nieuport. — Il y a déficit actuel de fr. 31,283 02 c^s. L'excédant définitif de produit net sera probablement de fr. 104,876 98 c^s.

D'après les considérations et les faits exposés ci-dessus, il est possible de condenser encore, d'une manière plus nette, les résultats actuels.

Les travaux militaires décrétés, en cours d'exécution ou prévus, exigeront des crédits supplémentaires, savoir :

Forts du Bas-Escaut. fr. 3,000,000 »
Anvers 1,200,000 »
Termonde ou Rupelmonde 3,600,000 »

ENSEMBLE. . . fr. 7,800,000 »

En supposant, contrairement aux faits, que, dès l'origine des transformations de notre système défensif, toutes les ressources provenant d'aliénations

partielles du domaine militaire ⁽¹⁾ eussent été réservées pour couvrir de nouveaux travaux de défense, il y aurait aujourd'hui au Trésor, comme recette nette disponible, savoir :

a. Du chef des forteresses démolies en premier lieu . . . fr.	827,365 18
b. Des autres forteresses (2 ^e série), produits portés en recette ordinaire ou extraordinaire (2) 1,853,218 59	
c. Boni du fonds spécial	1,002,372 61
	ENSEMBLE. . . fr. 3,682,956 38
A déduire les avances du Trésor pour Anvers	1,623,342 58
	RESTERAIT. . . fr. 2,059,613 80

Mais, en réalité, d'après les faits de comptabilité qui sont accomplis, il n'en est pas ainsi, et ces sommes, à l'exception du boni du fonds spécial (fr. 1,002,372 61 c^s), ne pourraient couvrir des dépenses futures.

Dans l'avenir, le Trésor obtiendra certainement une somme de 2,159,828 fr. 93 c^s, due au fonds spécial comme solde du prix des ventes déjà faites.

Les recettes nettes à réaliser par ce fonds, dans une période de douze à quinze ans, peuvent, sans exagération, être évaluées approximativement à onze ou douze millions de francs.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

(1) Dans ces aperçus ne doivent être compris, ni les dix millions provenant des terrains de la petite enceinte d'Anvers, ni les 14 millions reçus ou à recevoir comme prix des terrains de la citadelle du Sud d'Anvers. Les uns et les autres sont dépensés ou engagés pour des travaux militaires.

(2) Cette somme est formée comme il suit :

Places.	Recette.	Depense.	Boni	Déficit.
Gand	1,000,000 »	»	1,000,000 »	»
Tournai	66,672 20	46,154 »	20,558 20	»
Charleroi	750,000 »	855,002 78	»	85,002 78
Mons	745,359 66	104,374 46	638,985 20	»
Namur	536,108 27	39,087 28	517,020 99	»
Nieuport.	28,186 48	68,509 50	»	40,323 02
TOTAUX. . . fr.	2,944,526 61	1,091,108 02	1,976,544 59	123,325 80
			1,853,218 59	

ANNEXES.

ANNEXE N° I.

Renseignements demandés sur les travaux militaires à exécuter et sur les moyens de couvrir les dépenses qui doivent en résulter (1).

I.

Travaux à exécuter par suite de la suppression de la citadelle du Sud et de l'Arsenal de guerre à Anvers.

A. SUR LA RIVE GAUCHE DE L'ESCAUT.

1° Fort de Burght.	fr. 4,500,000	»
2° Fort de Zwyndrecht	2,800,000	»
3° Digue défensive et route militaire sur la rive gauche	750,000	»
	TOTAL. . . fr. 5,050,000	» 5,050,000 »

B. SUR LA RIVE DROITE.

1° Prolongement de l'enceinte jusqu'à l'Escaut, pour fermer la trouée que formerait dans cette enceinte la démolition de la citadelle. fr.	4,760,000	»
2° Établissement d'une manutention et d'une meunerie, en remplacement de celles de la citadelle du Sud	525,000	»
3° Construction d'un nouvel arsenal	2,000,000	»
4° Construction d'une fonderie de projectiles	200,000	»
5° Construction de casernes destinées à remplacer les logements de la citadelle du Sud	1,550,000	»
6° Établissement d'une nouvelle pyrotechnie	200,000	»
	A REPORTER. . . fr. 6,235,000	» 5,050,000 »

(1) Ces renseignements ont été publiés sous le n° 80 des *Documents de la Chambre*, session 1867-1868.

REPORT.	fr. 6,235,000 »	5,050,000 »
7° Etablissement d'une nouvelle boucherie.	185,000 »	
8° Expropriation des terrains nécessaires pour les constructions ci-dessus et pour l'établissement d'un champ de manœuvres, en remplacement de l'esplanade de la citadelle du Sud	1,000,000 »	
9° Redoute du Hoeipolder, pour défendre l'Escaut en amont.	150,000 »	
	<hr/>	
TOTAL.	fr. 7,570,000 »	7,570,000 »
Il y a lieu, en outre, de construire le fort de Merxem. Deux projets ont été étudiés : l'un porte la dépense à 1,700,000 francs, l'autre à 2,200,000 francs. Le premier n'a qu'un réduit en terrassement sans abri à l'épreuve de la bombe; le second répond à toutes les exigences militaires. On porte l'estimation la plus élevée, ci		
		2,200,000 »
		<hr/>
TOTAL des travaux à exécuter sur la rive droite et sur la rive gauche.	fr.	14,820,000 »

II.*Travaux à exécuter à Termonde.*

Construction d'une citadelle sur la rive gauche	fr. 3,800,000 »	
Amélioration de la place actuelle (terrassements et locaux à l'épreuve)	400,000 »	
	<hr/>	
	fr. 4,200,000 »	4,200,000 »
		<hr/>
TOTAL GÉNÉRAL.	fr.	19,020,000 »

III.*Moyens proposés pour couvrir les dépenses énumérées ci-dessus.*

Les terrains de la citadelle du Sud et de l'arsenal ont été estimés à fr. 18,200,000 »

Il y aura à aliéner les terrains militaires de :

1. Gand,
2. Tournai,
3. Charleroi,
4. Ostende,
5. Mons,
6. Namur.

A Charleroi, le démantèlement de la place a permis au domaine de disposer des droits importants qu'il avait aux mines de houille existant sous les anciennes fortifications. Ces droits étant en partie contestés par des exploitants voisins, une transaction est intervenue qui a fixé les droits du domaine à une somme de 750,000 francs.

En tenant compte de l'étendue des terrains à réaliser et de la somme qui vient d'être indiquée, dès ce moment acquise et déjà en partie versée au Trésor, on croit pouvoir estimer les produits à une somme de cinq millions de francs.

Les recettes présumées seraient donc de fr.	23,200,000 »
Les dépenses qu'elles sont destinées à couvrir étant évaluées à	19,020,000 »
il y aurait un excédant de fr.	<u>4,180,000 »</u>

Il faut toutefois mentionner pour mémoire les travaux à effectuer à la citadelle du Nord, s'il est reconnu par le Département de la Guerre que l'on peut supprimer les fronts intérieurs de cette citadelle. La dépense à résulter de ce chef ne peut pas réduire notablement l'excédant présumé de 4,180,000 francs.

Mais l'évaluation des propriétés de la nature de celles qu'il s'agit de réaliser ne pouvant présenter un caractère absolu de certitude, l'estimation pouvant varier selon le point de vue auquel on se place d'une réalisation plus ou moins prochaine, il paraît prudent de ne pas disposer de l'excédant présumé.

S'il venait à se réaliser, le Département de la Guerre se réserve d'en demander l'application à des travaux utiles pour la défense et, par exemple, à l'établissement des travaux permanents sur certains points où des travaux de campagne ont été reconnus nécessaires par toutes les commissions qui, depuis 1851, se sont occupées de cet objet.

Il est à noter que le produit de la vente des bâtiments et terrains militaires des places démantelées de Philippeville, Ath, Mariembourg, Ypres, Menin et Audenarde a procuré au Trésor une somme de 1,431,000 francs, dont il n'a pas été fait état dans les ressources dont le Département de la Guerre pourrait disposer.

IV.

Travaux nécessaires pour renforcer la défense du Bas-Escaut.

Un avant-projet, dressé au Département de la Guerre en 1866, et qui fut ensuite soumis à une commission, estimait la dépense à une somme de 2,800,000 francs.

Le Département de la Guerre fit ensuite étudier la question, en 1867, par une commission composée d'officiers de l'armée et d'officiers de marine. Cette commission reconnut, comme la précédente, la nécessité de rétablir les forts

La Perle et Philippe, mais elle fut d'avis qu'au lieu de construire une batterie de côte entre les forts Sainte-Marie et La Perle, il était préférable de donner plus de développement aux nouveaux forts.

Les projets qui ont été rédigés d'après les bases indiquées par la commission sont évalués à 3,548,000 francs.

Ces travaux devant être exécutés en toute hypothèse, des crédits seront demandés en temps opportun. Ils seront répartis sur plusieurs exercices.

(34)

ANNEXE N° II.
**TABLEAU PRÉSENTANT :**

1° Le produit en capital et intérêts des ventes de terrains et bâtiments militaires des places démantelées;

2° Les estimations des contenances restant à aliéner, et

3° L'indication des dépenses de démantèlement ainsi que celles d'aménagement faites et à faire.



1. Numéros d'ordre.	DÉSIGNATION des PLACES.	DATES des VENTES.	PRIX des VENTES.	SOMMES recouvrées, prin- cipal et intérêts.	SOMMES restant à recouvrer.	DÉPENSES de démantèlement.	DÉPENSES D'APPROPRIATION	
							B. faites ou engagées.	D. à faire.
4.	2.	3.	4.	5. (*)	6.	7.	8.	9.
1	Philippeville	1854.	23,591 51	23,791 73	•			
		1855.	55,437 52	57,059 71	•			
		1856.	13,302 80	13,722 83	•			
		1857.	27,120 33	27,514 22	•			
		1858.	27,332 81	28,716 04	•			
		1859.	733 34	774 69	•			
		1860.	3 02	3 43	•			
		1861.	110 •	110 •	•			
		1873.	349 80	349 80	•			
		1874.	212 40	212 40	•			
			148,193 59	152,254 85	•	(*) 235,800 •	•	•
2	Ath	1855.	36,000 •	36,750 •	•			
		1857.	305,993 32	307,755 71	•			
		1858.	93,556 87	95,144 05	•			
		1859.	16,506 00	16,969 35	•			
		1860.	1,800 •	1,874 71	•			
		1866.	6,300 •	6,300 •	•			
		1867.	•	7 15	•			
		1868.	1,500 •	1,500 •	•			
		1875.	447 •	447 •	•			
					462,083 25	460,747 95	•	(*) 235,675 41
3	Mariembourg	1855.	4,000 •	4,000 •	•			
		1855.	9,130 79	9,268 68	•			
		1856.	24,082 47	24,373 40	•			
		1857.	10,875 53	11,094 51	•			
		1858.	4,136 27	4,211 69	•			
			52,225 06	52,948 28	•	(*) 73,684 60	•	•
4	Ypres	1856.	439,340 04	440,903 64	•			
		1857.	117,049 96	120,750 82	•			
		1858.	•	• 03	•			
			556,390 •	561,654 49	•	(*) 224,690 00	•	•
5	Menin	1855.	21,700 •	21,880 83	•			
		1856.	211,710 02	212,770 00	•			
		1857.	35,718 98	37,086 25	•			
		1858.	7,000 •	7,040 88	•			
		1859.	80 •	80 •	•			
		1870.	1,500 •	1,500 •	•			
1874.	39,000 •	•	(*) 39,000 •					
			316,709 •	280,338 95	39,000 •	(*) 234,287 97	•	•

CONTENANCES restant à aliéner. 10.	Valeur présumée de ces terrains et durée probable de la réalisation. 11.	INDICATION DES RECETTES portées aux			OBSERVATIONS. 15.
		Budgets ordinaires. 12.	ressources extraordinaires. 13.	fonds spécial. 14.	
		151,602 65	562 20	"	(*) Les sommes portées dans cette colonne ne concordent pas avec le tableau B, où les sommes recouvrées figurent en principal seulement.
					(1) Cette dépense, relative à la mise hors d'état de défense de la place, a été faite : En 1852. 137,600 » — 1853. 30,000 » — 1855. 68,200 » <u>235,800 »</u>
n° 09 ^a -41 ^a	700 »	466,300 95	447 »	"	(2) En 1852. 50,000 » — 1853. 92,763 05 — 1855. 90,912 38 <u>233,675 41</u>
		52,048 28	"	"	(3) En 1852. 50,889 80 — 1853. 18,050 » — 1855. 4,744 86 <u>73,684 66</u>
69 ^b -90 ^a -50 ^c	(5) 208,000 »	561,654 49	"	"	(4) En 1853. 310,167 99 — 1855. 14,523 » <u>324,690 99</u>
		280,358 95	"	"	(6) Polygone de Zonnebeke, réservé par le Département de la Guerre. (8) Appartiendra au fonds spécial. (7) En 1853. 152,426 60 — 1855. 81,861 37 <u>234,287 97</u>

Nombres d'ordre. 1.	DÉSIGNATION des PLACES. 2.	DATES des VENTES. 3.	PRIX des VENTES. 4.	SOMMES recouvrées, prin- cipal et intérêts. 5. (*)	SOMMES restant à recouvrer. 6.	DÉPENSES de démantelement. 7.	DÉPENSES D'APPROPRIATION	
							faites ou engagées 8.	à faire 9.
6	Audenarde	1865.	42,565 45	42,608 »	»			
		1864.	262,017 55	266,619 88	»			
		1865.	10,579 53	10,379 53	»			
		1867.	»	» 30	»			
		1868.	100 »	100 31	»			
		1869.	»	4 21	»			
		1872.	15,523 »	15,523 »	»			
			339,985 53	344,035 23	»	(¹) 28,548 54	»	»
7	Gand	1871.	500,000 »	500,000 »	»			
		1872.	500,000 »	500,000 »	»			
			1,000,000 »	1,000,000 »	»			
8	Tournai	1865.	1,066 67	1,095 54	»			
		1866.	535 55	548 03	»			
		1868.	64,900 »	64,900 »	»			
		1869.	»	132 20	»			
			66,500 »	66,672 20	»	(⁵) 46,134 »	200,000 »	600,000 »
9	Charleroi	1867 et 1868	750,000 »	750,000 »	»			
		1873.	585,870 87	415,092 02	168,787 85			
		1874.	587,454 31	391,170 50	213,958 37			
		1875.	1,259,544 93	489,611 98	790,135 24			
			3,180,679 11	2,045,874 48	(⁷) 1,172,881 46	(⁸) 48,419 »	1,984,585 78	300,000 »
10	Ostende	1874.	1,500,000 »	448,970 22	»			
		1875.	»	351,454 69	544,247 85			
			1,500,000 »	1,000,424 91	544,247 85	(⁶) »	202,009 73	»
11	Mons	1863.	40,331 14	40,602 07	»			
		1864.	2,468 86	2,566 »	»			
		1865.	22,986 20	22,986 20	»			
		1866.	50,615 49	51,151 91	»			
		1867.	67,166 69	67,782 »	»			
		1868.	141,482 44	143,330 13	»			
		1869.	122,129 67	123,099 68	»			
		1870.	134,550 21	135,446 99	»			
		1871.	75,228 34	76,203 74	»			
		1872.	79,948 72	80,190 94	»			
		1873.	158,597 98	159,421 53	»			
		1874.	161,334 33	164,950 06	»			
		1875.	383,258 93	124,719 06	267,539 62			
			1,440,099 »	1,192,450 33	267,539 62	(¹²) 104,374 46	443,078 02	56,321 98

CONTENANCES restant à aliéner.	Valeur présumée de ces terrains et durée probable de la réalisation.	INDICATION DES RECETTES portées aux			OBSERVATIONS.
		Budgets ordinaires.	ressources extraordinaires.	fonds spécial.	
10.	11.	12.	13.	14.	15.
					(*) Les sommes portées dans cette colonne ne concordent pas avec le tableau B, où les sommes recouvrées figurent en principal seulement.
					(1) En 1859 28,348 54
					(2) Bâtiment réservé provisoirement par le Département de la Guerre.
27 ^a 5 ^a	(2) 8,000	344,055 23	.	.	
"	"	"	1,000,000	"	
(4) 27 ^b	1,200,000 réalisable en dix années.				(5) En 1863. 42,108 » — 1864. 309 » — 1865. 3,717 » <u>46,134 »</u>
(5) 25 ^b	250,000 réalisable en quin- ze années.				(4) Partie de la citadelle à aménager actuellement. (5) Partie de la citadelle à aménager dans l'avenir.
(6) 2 ^b 80 ^a	100,000 réalisable actuel- lement.	66,672 20	"	"	(6) Diverses parcelles resteront en outre disponibles après la rectification de la petite rivière (mémoire).
					(7) Outre les taxes cédées par la ville à l'État, à rensei- gner ultérieurement.
55 ^b	9,000,000 réalisable en dou- ze années.	750,000	"	"	(8) En 1861. 48,419 »
(9) 9 ^b 47 ^a 10 ^c	143,000				(9) La somme de fr. 137,995 33 ^c , dépensée en nivellements par le Département des Travaux publics, n'est pas portée ici parce que les terrassements ont été faits en vue du renforcement de la digue de mer et de la création du bassin d'échouage.
(11) 1 ^b 63 ^a 80 ^c	575,000 réalisable en deux années.	"	"	1,000,424 91	(10) Non aliénables actuellement. Il s'agit de 3 hectares avoisinant la station du chemin de fer, qui pourront être utilisés par l'administration des ponts et chaussées. Le surplus forme des terrains de l'ouvrage à couronne.
					(11) Terrains réservés lors de la vente faite au sieur Delbouille.
9 ^b 11 ^a 70 ^c	800,000 réalisable en cinq années.	743,359 66	"	440,000 67	(12) En 1861. 101,822 92 — 1862. 1,559 14 — 1863. 240 » — 1864. 782 40 <u>104,374 46</u>

CONTEVANCES restent à aliéner. 10.	VALEUR PRÉSUMÉE de ces terrains et durée probable de la réalisation. 11.	INDICATION DES REGETTES portées aux			OBSERVATIONS. 15.
		Budgets ordinaires. 12.	ressources extraordinaires. 13.	fonds spécial. 14.	
					(*) Les sommes portées dans cette colonne ne concordent pas avec le tableau B, où les sommes recouvrées figurent en principal seulement.
					(1) En 1861. 38,859 38 — 1862. 127 90 <hr/> 39,087 28
(2) 77 ^a 97 ^c 10 ^m .	(3) 156,000 "	356,108 27	"	"	(2) Non compris les terrains à provenir de l'enclos des casernes. (3) Provisoirement réservés par le Département des Travaux publics.
(5) 5 ^h " "	25,000 "				(4) En 1861. 67,945 14 — 1862. 364 36 <hr/> 68,509 30
ouïre les fossés extérieurs de l'ouvrage à touronne.					(5) Non aliénables, actuellement réservés par le Département des Travaux publics.
(6) 5 ^h " "	53,000 "	28,186 28	"	9,040 "	(6) Terrains à céder à l'Administration des chemins de fer de Nieuport à Dixmude dont ils forment la station
					(7) Il s'agit des terrains de la citadelle du Sud vendus en 1870 au docteur Strousberg, qui les a revendus en 1874 à la Compagnie du sud d'Anvers. (8) Somme payée par le sieur Strousberg. (9) Fermage recouvré sur la Société Cockerill pour compte du même. (10) 1 ^{re} annuité payée par la Compagnie du sud d'Anvers. (11) 2 ^e — — — — — d'Anvers.
			8,100,742 37		

ANNEXE N° III.

TABLEAU du produit en principal des ventes des bâtiments

ANNÉES. A. Sommes reçues (*).	PHILIPPE- VILLE.	ATH.	MARIEM- BOURG.	YPRES.	MENIN.	AUDE- NARDE.	GAND.	TOURNAI.	CHARLEROI.
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.	10.
1855	"	"	4,000 "	"	21,700 "	"	"	"	"
1854	25,591 51	"	"	"	"	"	"	"	"
1855	55,457 52	36,000 "	9,130 79	"	"	"	"	"	"
1856	13,302 86	"	24,082 47	489,340 04	211,710 02	"	"	"	"
1857	27,120 53	505,993 52	10,875 53	117,049 96	35,718 98	"	"	"	"
1858	27,532 81	93,536 87	4,156 27	"	7,000 "	"	"	"	"
1859	755 34	16,506 06	"	"	80 "	"	"	"	"
1860	3 02	1,800 "	"	"	"	"	"	"	"
1861	110 "	"	"	"	"	"	"	"	"
1862	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1863	"	"	"	"	"	42,585 45	"	"	"
1864	"	"	"	"	"	262,617 53	"	"	"
1865	"	"	"	"	"	19,579 53	"	1,066 67	"
1866	"	6,300 "	"	"	"	"	"	533 33	"
1867	"	"	"	"	"	"	"	"	250,000 "
1868	"	1,500 "	"	"	"	100 "	"	64,900 "	500,000 "
1869	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1870	"	"	"	"	1,500 "	"	"	"	"
1871	"	"	"	"	"	"	500,000 "	"	"
1872	"	"	"	"	"	15,325 "	500,000 "	"	"
1875	349 80	"	"	"	"	"	"	"	415,092 02
1874	212 40	"	"	"	"	"	"	"	375,405 94
1875	"	447 "	"	"	"	"	"	"	469,200 69
TOTAL fr.	148,193 59	462,085 25	52,225 06	556,390 "	277,709 "	339,985 53	1,000,000 "	66,500 "	2,007,747 65
B. Sommes dues au 1 ^{er} janvier 1876	"	"	"	"	39,000 "	"	"	"	1,172,881 46
TOTAL GÉNÉRAL . . . fr.	148,193 59	462,085 25	52,225 06	556,390 "	316,709 "	339,985 53	1,000,000 "	66,500 "	3,180,629 11

(*) La non-concordance de quelques chiffres avec ceux du tableau n° II provient de ce qu'ici les intérêts ne sont pas compris.

et terrains provenant des fortifications des places démantelées.

OSTENDE.	MONS.	NAMUR.	NIEUPORT.	ANVERS.	TOTAL.	SUBDIVISION DU TOTAL, COLONNE 16.		
						INDICATION DES RECETTES PORTÉES		
						aux Budgets ordinaires. 17.	aux ressources extraordinaires. 18.	au fonds spécial. 19.
11.	12.	13.	14.	15.	16.			
"	"	"	"	"	25,700 "	25,700 "	"	"
"	"	"	"	"	25,591 51	25,591 51	"	"
"	"	"	"	"	100,568 31	100,568 31	"	"
"	"	"	"	"	688,455 39	688,455 39	"	"
"	"	"	"	"	496,758 12	496,758 12	"	"
"	"	"	"	"	132,005 95	132,005 95	"	"
"	"	"	"	"	17,519 40	17,519 40	"	"
"	"	"	"	"	1,803 02	1,803 02	"	"
"	"	"	"	"	110 "	110 "	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	40,531 14	"	20,950 02	"	103,846 61	103,846 61	"	"
"	2,468 80	"	3,952 09	"	269,038 50	269,038 50	"	"
"	22,986 20	128,259 15	"	"	171,691 55	171,691 55	"	"
"	50,615 49	98,862 52	"	"	156,511 34	156,511 34	"	"
"	67,106 69	68,532 03	"	"	385,698 72	385,698 72	"	"
"	141,482 44	25,731 22	"	"	733,713 66	733,713 66	"	"
"	122,129 67	"	2,800 "	"	124,929 67	124,929 67	"	"
"	134,650 21	"	"	3,150,285 26	3,286,335 47	136,050 21	3,150,285 26	"
"	75,228 34	"	"	"	575,228 34	75,228 34	500,000 "	"
"	79,948 72	29,379 20	"	12,713 51	637,364 43	137,364 43	500,000 "	"
"	158,597 98	"	"	"	574,039 80	"	349 80	573,090 "
448,970 22	161,334 53	"	9,040 "	2,210,502 89	3,203,555 78	"	2,210,715 29	992,840 49
506,781 93	115,719 31	"	"	2,210,502 89	3,302,660 82	"	2,210,949 89	1,091,710 95
955,752 15	1,172,559 38	350,764 12	36,742 11	7,584,004 55	15,010,706 39	3,780,164 75	8,572,500 24	2,658,241 42
544,247 85	267,539 62	"	136,160 "	6,415,995 45	8,575,824 38			
1,500,000 "	1,440,099 "	350,764 12	172,902 11	14,000,000 "	23,586,530 77			

N° D'ORDRE.	PLACES.	RECETTES.			
		SOMMES RECOUVRÉES EN PRINCIPAL.			SOMMES restant à recouvrer sur le prix des ventes
		DATES.	MONTANT par année	TOTAL par place	
1	Tournai	"	"	"	"
2	Charleroi	1873	415,092 02	1,257,797 65	1,172,881 46
		1874	373,405 94		
3	Ostende	1875	469,209 69	955,752 15	544,247 85
		1874	448,970 32		
4	Mons.	1875	158,597 98	455,651 62	207,559 62
		1874	101,534 55		
		1875	115,710 51		
5	Namur	"	"	"	"
	Nieuport	1874	9,040 "	9,040 "	130,160 "
7	Menin	"	"	"	39,000 "
	TOTAUX fr.		2,658,241 42	2,658,241 42	2,159,828 93

BALANCE.

Recettes réalisées	2,058,241 42
Dépenses payées ou engagées	1,655,808 81
	RECEPTE NETTE ACTUELLE.
Sommes à recouvrer à raison des ventes faites	1,002,572 61
	2,159,828 93
	ENSEMBLE. fr. 3,162,201 54

LA LOI DU 1^{er} JUIN 1874.

décembre 1875.

DÉPENSES.			Observations.
SOMMES payées.	SOMMES engagées.	TOTAL.	
6,826 »	5,306 »	(1) 10,152 »	(1) Le 15 janvier 1876, une adjudication a été faite pour 202,910 francs.
894,922 52	122,616 28	817,558 60	
164,709 73	37,500 »	202,009 73	
(2) 443,678 02	•	443,678 02	(2) Dont fr. 443,448 02 c ^t remboursés à la ville de Mons pour les frais d'appropriation; le compte n'est pas définitivement réglé.
(3) 182,510 46	»	182,510 46	(3) Frais d'appropriation. Part de l'État. Compte réglé.
•	•	•	
»	•	•	
1,492,646 53	163,222 28	1,655,868 81	

RESTE DISPONIBLE.

Crédits alloués	{	1 ^{er} juin 1874	1,435,000 »	} fr.	2,285,000 »
		juillet 1875	800,000 »		
Dépenses faites ou engagées			1,655,868 81		
			DISPONIBLE,		<u>629,131 19</u>

(46)

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,**ROI DES BELGES,***À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE PREMIER.

Les impôts directs et indirects existant au 31 décembre 1876, en principal et centimes additionnels ordinaires et extraordinaires au profit de l'État, ainsi que la taxe des barrières non supprimées, seront recouvrés, pendant l'année 1877, d'après les lois et les tarifs qui en règlent l'assiette et la perception.

ART. 2.

D'après les dispositions qui précèdent, le Budget des recettes de l'État, pour l'exercice 1877, est évalué à la somme de *deux cent cinquante-quatre millions quarante-cinq mille sept cent soixante francs* (254,045,760 francs), et les recettes spéciales, provenant des ventes de biens domaniaux, autorisées par les lois des 8 mai 1861, 4 juin 1866, 25 mars 1872 et 1^{er} juin 1874, à la somme de *trois millions quatre cent mille francs* (3,400,000 francs).

ART. 5.

La présente loi sera obligatoire le 1^{er} janvier 1877.

Donné à Bruxelles, le 21 février 1876.

LÉOPOLD.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

POUR L'EXERCICE 1877.

MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES DE L'ÉTAT, pour l'exercice 1877.		TOTAL.	OBSERVATIONS.
	21,333,000		
12,926,000	} 14,900,000		
1,959,000			
35,000			
5,250,000	} 6,300,000		
1,050,000			
"	1,000,000		
(¹) 17,600,000	17,600,000		(¹) Déduction faite de 75 p. % de la recette probable sur les cafés, soit 2,230,000 francs; de 33 p. % du produit des droits d'entrée sur les bières et vinaigres venant de l'étranger, soit 105,000 francs; de 33 p. % du produit des mêmes droits sur les eaux-de-vie, soit 595,000 francs, et de 35 p. % du produit des mêmes droits sur les sucres raffinés, soit 490,000 francs : ensemble une somme de 3,420,000 francs attribuée au fonds communal créé par la loi du 18 juillet 1860.
(²) 2,957,500			(²) Déduction faite de 35 p. % du produit probable, soit, fr. 1,592,500
(³) 15,600,000			(³) Id. id. 8,400,000
(⁴) 10,567,300	} 52,110,000		(⁴) Id. id. 3,382,500
(⁵) 5,120,000			(⁵) Id. id. 1,680,000
65,000			
A REPORTER.	95,463,000		

BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.		
IMPOTS. (Suite.)			
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES (suite).	Recettes diverses.		
	Frais d'essai des matières d'or et d'argent. Recettes extraordinaires et accidentelles, loyers de bâtiments, droits de magasin des entrepôts de l'Etat, et rétributions du chef des extraits du cadastre, etc.		
	Droits, additionnels et amendes		
	Enregistrement (principal et 30 centimes additionnels). Grefte (Id. 30 id.). Hypothèques . (Id. 25 id.). Successions. . (Id. 30 id.).		
	Droit de mutation en ligne directe (princ. et 30 cent. addit.). Droit dû par les époux survivants (id.).		
	Timbre		
	Naturalisations		
	Amendes en matière d'impôts.		
	Id. de condamnations en matières diverses		
	ENREGISTREMENT ET DOMAINES.		
PÉAGES.			
Domaines. — Rivières et canaux			
Chemin de fer			
Télégraphes électriques.			
TRAVAUX PUBLICS. .	<table border="0"> <tr> <td data-bbox="405 1816 687 1845">Postes</td> <td data-bbox="724 1765 1342 1912"> Taxes des correspondances en général Droits sur les articles d'argent. Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842 </td> </tr> </table>	Postes	Taxes des correspondances en général Droits sur les articles d'argent. Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842
Postes	Taxes des correspondances en général Droits sur les articles d'argent. Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842		
Marine. — Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres			

POUR L'EXERCICE 1877.

MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES DE L'ÉTAT, pour l'exercice 1877.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
REPORT . . . fr. 95,465,000		
» 45,000		
» 90,000		
25,500,000	144,545,000	
370,000		
4,500,000		
15,900,000		
2,570,000		
270,000	50,945,000	
5,250,000		
5,000		
500,000		
480,000		
1,800,000	1,800,000	
86,500,000		
2,400,000	88,900,000	
5,251,000		
177,000	(1) 5,581,400	
155,400		
»	1,200,000	
A REPORTER. . . . fr.	242,024,400	

(1) Deduction faite de 51 p. 100, soit 5,878,600 francs, part attribuée au fonds communal créé par la loi du 18 juillet 1860.

BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.
	CAPITAUX ET REVENUS.
	Domaines (valeurs capitales)
	Forêts
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Dépendances des chemins de fer
	Établissements et services régis par l'État.
	Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires.
	Revenus des domaines.
TRAVAUX PUBLICS. .	Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des postes
PRISONS	Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets)
	— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations
	— des actes des commissariats maritimes
	— des droits de chancellerie.
	— des droits de pilotage
	— des droits de fanal
	— de la fabrication de monnaies de cuivre
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	— de la régie du <i>Moniteur</i> (arrêté royal du 21 juin 1868)
	— des écoles de réforme
	Part réservée à l'État par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale
	Produit du placement des fonds disponibles du Trésor
	Bonification d'un quart pour cent, par semestre, sur l'excédant de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale. (Art. 1, n° 4. — Loi du 20 mai 1872.)

POUR L'EXERCICE 1877.

MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES DE L'ÉTAT, pour l'exercice 1877.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
Report. . . fr.	242,024,400	
600,000		
800,000		
140,000	3,000,000	
180,000		
450,000		
830,000		
" 60,000		
" 90,000		
1,800,000	40,227,000	
100,000		
7,000		
1,500,000		
500,000		
500,000	7,077,000	
40,000		
180,000		
2,100,000		
300,000		
250,000		
A REPORTER. . . fr.	252,251,400	

BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.
REMBOURSEMENTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC.	Frais de perception des centimes provinciaux et communaux. Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Reliquats des comptes arrêtés par la Cour des comptes. — Déficit des comptables. Recouvrements d'avances faites par les divers Départements
PRISONS.	Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes Recettes diverses et accidentelles Abonnement des provinces, des communes et des particuliers pour le service des ponts et chaussées Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce. Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement du Département des Travaux publics, à titre de remboursement de frais d'administration Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances Recette du chef d'ordonnances prescrites Prélèvement sur le fonds de la caisse tontinière de la milice, à titre de remboursement d'avances Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de la trésorerie.
<i>Ressources spéciales ou extraordinaires.</i>	
1° Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles 2° Prix de vente des terrains à bâtir de l'École vétérinaire de l'État à Cureghem 3° Prix de vente des immeubles devenus disponibles, par suite de la suppression de places fortes.	

POUR L'EXERCICE 1877.

MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES DE L'ÉTAT, pour l'exercice 1877.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
REPORT. fr.	252,251,400	
275,000 } 35,000 }	350,000	
5,000 } 580,000 }	585,000	
267,000 } 21,000 }	288,000	
25,000 250,000	1,794,360	
76,000 4,360		
9,000 9,000	591,360	
1,000 15,000		
50,000 175,000		
TOTAL. fr.	254,045,760	
400,000 } 500,000 }	5,400,000	
5,000,000		

(56)

ANNEXES
AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS
POUR L'EXERCICE 1876.

ANNEXE N° 1.

TABLEAU
DES
PRODUITS ET REVENUS DE L'ÉTAT,
RÉALISÉS
PENDANT LES EXERCICES 1871, 1872, 1873, 1874 ET 1875.

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

Administrations.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
		1971.	1972.	1973.
	IMPÔTS.			
	<i>Foncier</i>	19,272,846	20,258,082	20,355,005
	<i>Personnel</i>			
	{ Principal			
	{ 15 centimes additionnels extraordinaires	12,404,960	13,250,057	13,541,718
	{ Frais d'expertise			
	<i>Patentes</i>			
	{ Principal			
	{ 20 centimes additionnels extraordinaires	5,103,815	5,509,728	5,988,675
	Droits de débit de boissons alcooliques	1,123,155	"	"
	— de tabacs	179,779	"	"
	<i>Redevances sur les mines</i>			
	{ Principal			
	{ 25 centimes additionnels	528,251	572,577	1,251,171
	<i>Douanes</i> . — Droits d'entrée	20,550,578	18,943,588	18,146,168
	Sel et eau de mer	2,183,785	"	"
	Vins étrangers	2,751,258	3,024,235	2,955,502
	Eaux-de-vie indigènes	8,502,165	11,015,046	15,247,555
	Bières et vinaigres	8,977,134	9,856,852	10,110,819
	Sucres	2,902,056	3,100,181	5,104,768
	Glucoses et autres sucres non cristallisables	42,542	47,926	58,526
	<i>Recettes diverses</i>			
	{ Frais d'essai de matières d'or et d'argent	49,207	46,541	45,998
	{ Recettes extraordinaires et accidentelles, loyer de bâtiments, droits de magasin des entrepôts de l'État, et rétributions du chef des extraits du cadastre, etc.	82,620	88,225	92,566

CONTRIBUTIONS
DIRECTES,
DOUANES ET ACCISES.

POUR L'EXERCICE 1877.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	PRÉVISIONS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1877.		Observations.
1874.	1875.		adoptées POUR L'EXERCICE 1876.	proposées POUR L'EXERCICE 1877.	En PLUS.	En MOINS.	
20,600,555	20,904,161		20,277,725	21,175,000	21,555,000	378,000	
15,871,593	14,254,562	15,458,558	14,500,000	14,900,000	400,000	"	
6,130,151	6,259,657	5,800,200	6,500,000	6,500,000	"	"	
"	"	1,123,135	"	"	"	"	
"	"	179,779	"	"	"	"	
5,086,719	1,059,570	1,291,618	1,000,000	1,000,000	"	"	
17,984,200	18,250,504	18,728,769	16,000,000	17,600,000	1,600,000	"	
"	"	2,185,785	"	"	"	"	
2,005,012	5,556,548	2,030,035	2,750,000	2,957,500	227,500	"	
15,501,742	16,595,800	13,264,021	15,275,000	15,600,000	325,000	"	
10,252,647	10,500,286	9,955,544	10,367,500	10,507,500	"	"	
5,160,547	5,065,725	5,066,435	5,120,000	5,120,000	"	"	
61,756	76,841	57,458	45,000	65,000	20,000	"	
59,282	55,008	42,987	45,000	45,000	"	"	
81,270	95,000	87,956	90,000	90,000	"	"	
A REPORTER. . .			90,647,500	95,598,000	2,950,500	"	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

Administrations.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
		1871.	1872.	1873.
IMPÔTS (suite).				
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Enregistrement (principal et 50 centimes additionnels) . . .	19,057,865	22,250,878	24,050,725
	Grefle . . . (id. 50 id. id.). . .	354,598	558,241	570,510
	Hypothèques . (id. 25 id. id.). . .	5,262,185	4,157,854	4,454,575
	Successions . (id. 30 id. id.). . .	17,072,445	17,560,464	16,609,956
	Timbre	5,046,876	5,160,059	5,460,886
	Naturalisations	12,500	4,000	4,000
	Amendes en matières d'impôts	280,708	356,247	324,542
	— de condamnations en matières diverses.	445,482	575,055	550,757
PEAGES.				
DOMAINES	Rivières et canaux	1,003,134	1,064,885	1,755,415
	Routes appartenant à l'État.	6,545	5,305	5,850
TRAVAUX PUBLICS.	Chemin de fer	69,435,979	72,547,605	74,868,530
	Télégraphes électriques	1,862,265	1,793,756	1,878,569
	Postes	5,125,506	4,725,594	4,792,101
	{ Taxes des correspondances en général			
	{ Droits sur les articles d'argent.			
	{ Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842.			
MARINE	Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	1,624,940	1,186,482	1,044,855
CAPITAUX ET REVENUS.				
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Domaines (valeurs capitales).	1,926,821	1,140,594	694,815
	Forêts	762,975	807,406	802,820
	Dépendances des chemins de fer de l'État	79,807	178,552	156,192
	Établissements et services régis par l'État	140,525	108,525	119,724
	Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires.	421,547	412,482	448,425
	Revenus des domaines	750,961	835,906	924,217
TRAVAUX PUBLICS.	Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des postes	48,580	55,344	55,454

POUR L'EXERCICE 1877.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	PRÉVISIONS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1877.		Observations.
1872.	1875.		adoptées POUR L'EXERCICE 1876.	proposées POUR L'EXERCICE 1877.	En PLUS	En MOINS.	
		REPORT fr.	90,647,500	93,508,000	2,950,500	"	
23,611,967	24,279,517	22,645,190	23,500,000	23,500,000	200,000	"	
383,043	410,198	373,278	570,000	370,000	"	"	
4,362,095	4,557,024	4,114,706	4,300,000	4,300,000	"	"	
16,779,797	17,289,098	17,040,548	16,570,000	(1) 16,740,000	170,000	"	(1) Cette évaluation se décompose ainsi qu'il suit : Successions 13,900,000 Droit de mutation en ligne directe 2,570,000 Droits dû par les époux sur- vivants 270,000 ----- 16,740,000
3,508,584	5,263,798	5,248,056	5,250,000	5,250,000	"	"	
10,000	15,000	9,100	5,000	5,000	"	"	
331,479	304,475	319,450	300,000	300,000	"	"	
601,574	450,126	479,795	480,000	480,000	"	"	
1,722,681	1,664,967	1,801,816	1,800,000	1,800,000	"	"	
5,251	5,001	5,608	"	"	"	"	
76,281,614	77,500,000	74,086,545	86,500,000	86,500,000	"	"	
2,015,141	2,123,000	1,934,102	2,400,000	2,400,000	"	"	
5,199,835	5,339,300	5,055,707	5,428,000	5,581,400	155,400	"	
1,045,074	980,000	1,176,267	1,200,000	1,200,000	"	"	
623,201	587,897	994,683	600,000	600,000	"	"	
804,314	919,897	819,482	800,000	800,000	"	"	
137,164	173,369	144,775	130,000	140,000	10,000	"	
122,176	142,658	128,521	81,000	180,000	99,000	"	
493,571	478,073	450,780	450,000	450,000	"	"	
851,787	906,380	853,868	820,000	830,000	10,000	"	
56,771	56,000	55,627	60,000	60,000	"	"	
		A REPORTER fr.	241,491,500	245,084,400	3,592,900	"	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

Administrations.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
		1871.	1872.	1873.
CAPITAUX ET REVENUS (SUITE).				
PRISONS.	Produits divers des prisons (pistoles, cantines, ventes de vieux effets)	82,535	78,650	82,291
	— de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations	1,179,330	1,365,015	1,407,930
	— des actes des commissariats maritimes	104,339	82,346	100,525
	— des droits de chancellerie	15,915	7,588	8,225
	— — de pilotage	1,447,435	1,264,165	1,447,761
	— — de fanal	406,407	347,781	459,869
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	— de la fabrication des monnaies de cuivre	"	"	170,176
	— de la régie du <i>Moniteur</i> (arrêté royal du 21 juin 1868)	21,081	21,181	30,946
	— des écoles de réforme	198,816	180,649	182,829
	Part réservée à l'État, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	757,009	845,555	2,898,919
	Produit du placement des fonds disponibles du Trésor	"	"	851,939
	Bonification d'un quart p. % par semestre sur l'excédant de la circulation moyenne des billets au delà de 275 millions de francs (art. 1 ^{er} , n° 4, loi du 10 mai 1872)	"	"	249,250
REMBOURSEMENTS.				
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	Frais de perception des centimes provinciaux et communaux	244,965	247,712	250,687
	Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	41,046	42,280	42,411
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Reliquat de comptes arrêtés par la Cour des comptes — Déficit des comptes.	4,557	4,648	5,868
	Recouvrements d'avances faites par les divers Départements	565,165	589,627	579,784
PRISONS.	Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	427,191	551,292	265,245
	Abonnements des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier	29,508	28,596	25,508
	Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	28,914	25,929	27,495
	Recettes diverses et accidentelles	209,964	289,846	490,826
	Abonnement des provinces, des communes et des particuliers pour le service des ponts et chaussées	75,050	74,150	74,150
	Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvres des écluses des bassins de commerce	"	"	"
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	9,000	9,000	9,000
	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement du Département des Travaux publics, à titre de remboursement de frais d'administration	9,000	9,000	9,000
	Prélèvement sur le fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	"	"	"
	Recettes du chef d'ordonnances prescrites	17,908	12,612	18,655
	Prélèvement sur les fonds de la caisse tontinière de la milice, à titre de remboursement d'avances	"	"	"
	Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de la Trésorerie	175,000	175,000	175,000

POUR L'EXERCICE 1877.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	PRÉVISIONS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1877.		Observations.
1874.	1875.		adoptées	proposées	En	En	
			POUR L'EXERCICE 1876.	POUR L'EXERCICE 1877.	PLUS.	MOINS.	
		Repart. . . . fr.	241,491,500	245,084,400	3,592,900	»	
91,647	51,562	75,500	85,000	90,000	5,000	»	
1,525,510	1,788,425	1,452,882	1,700,000	1,800,000	100,000	»	
95,610	90,000	94,564	100,000	100,000	»	»	
7,706	7,194	9,525	7,000	7,000	»	»	
1,458,145	1,590,000	1,401,504	1,500,000	1,500,000	»	»	
454,156	460,000	421,659	500,000	500,000	»	»	
196,586	188,540	111,020	500,000	500,000	»	»	
47,970	48,000	55,855	40,000	40,000	»	»	
158,865	174,475	171,126	180,000	180,000	»	»	
2,094,725	1,578,592	1,590,515	2,100,000	2,100,000	»	»	
80,549	504,914	479,074	500,000	500,000	»	»	
128,174	216,740	198,051	250,000	250,000	»	»	
282,105	297,000	266,294	260,000	275,000	15,000	»	
60,690	61,182	49,522	50,000	55,000	5,000	»	
12,142	20,050	9,455	5,000	5,000	»	»	
736,455	450,871	587,977	500,000	580,000	80,000	»	
289,905	155,269	296,980	264,000	267,000	3,000	»	
55,912	54,641	50,515	21,000	21,000	»	»	
24,757	26,742	26,767	25,000	25,000	»	»	
449,595	510,787	550,165	250,000	250,000	»	»	
67,150	65,650	70,850	76,000	76,000	»	»	
»	»	»	1,560	1,560	»	»	
9,000	9,000	9,000	9,000	9,000	»	»	
9,000	9,000	9,000	9,000	9,000	»	»	
»	»	»	1,000	1,000	»	»	
14,459	15,045	15,551	15,000	15,000	»	»	
»	»	»	50,000	50,000	»	»	
175,000	175,000	175,000	175,000	175,000	»	»	
		TOTAUX. . . . fr.	250,244,860	254,045,760	3,800,900	»	
			Augmentation. . . . fr.		3,800,900		

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ANNEXE N° 2.

MONTANT DES RÔLES

DE

LA CONTRIBUTION FONCIÈRE DE L'EXERCICE 1875.

PROVINCES.	REVENU IMPOSABLE AU 31 DÉCEMBRE 1874.			MONTANT des RÔLES.	NOMBRE d'articles DES RÔLES.
	PROPRIÉTÉS non bâties.	PROPRIÉTÉS bâties.	TOTAL.		
Anvers	11,069,902 08	14,665,880 .	26,635,782 08	1,864,559 18	78,402 .
Brabant	51,562,506 56	29,526,604 .	61,088,910 56	4,276,221 28	187,491 .
Flandre occidentale	25,280,087 55	10,365,072 .	35,651,759 55	2,495,617 75	95,517 .
Flandre orientale	27,886,501 66	14,125,105 .	42,009,404 66	2,940,651 01	161,528 .
Hainaut	57,759,011 08	18,120,172 .	55,859,183 08	5,910,155 58	205,144 .
Liège	19,865,955 18	14,554,665 .	34,420,596 18	2,409,459 22	117,862 .
Limbourg	10,550,559 01	2,205,252 .	12,755,591 01	891,486 07	82,157 .
Luxembourg	7,490,849 54	1,848,468 .	9,359,517 54	655,746 66	98,025 .
Namur	15,874,615 97	5,017,710 .	20,892,525 97	1,462,458 55	100,561 .
TOTAUX	188,205,566 25	110,425,504 .	298,630,870 25	20,904,115 08	1,124,285 .

POUR L'EXERCICE 1877.

ANNEXE N° 5.

ÉTAT

DU

MONTANT DES ROLES DE LA CONTRIBUTION PERSONNELLE

DE L'EXERCICE 1873.

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

PROVINCES.	PRINCIPAL DE LA CONTRIBUTION PERSONNELLE DE 1873, SUR							
	LA VALEUR locative.	LES PORTES et fenêtres.	les FOYERS.	le MOBILIER.	LE RACHAT DES QUATRE PREMIÈRES BASES		les DOMESTIQUES.	les CHEVALS.
					à 8 p. %.	à 12 p. %.		
Anvers	583,545 88	722,154 68	158,816 45	295,582 61	7,184 96	11,798 84	105,556 92	57,457 56
Brabant.	1,097,899 80	1,001,445 58	296,565 35	662,968 61	2,024 72	2,538 80	250,781 74	148,297 40
Flandre occidentale .	558,135 75	555,571 55	157,579 39	171,129 12	4,402 48	6,805 52	72,091 66	75,855 82
Flandre orientale. .	494,957 25	712,968 41	158,761 54	225,877 65	4,990 64	15,857 84	100,247 38	95,029 98
Hainaut.	453,078 "	667,935 61	200,554 04	201,555 92	"	"	86,890 52	89,480 69
Liège.	514,964 90	410,786 28	145,584 12	177,085 44	6,425 56	8,444 16	98,558 80	56,922 50
Limbourg.	48,768 "	85,211 87	27,652 85	55,587 68	"	"	22,689 50	10,675 10
Luxembourg.	34,544 48	64,264 04	54,719 65	28,585 86	"	"	12,582 92	11,682 "
Namur	96,455 94	154,405 54	60,458 22	77,858 52	"	"	54,671 54	42,066 72
TOTAUX. . . fr.	5,462,150 "	4,374,761 56	1,224,291 57	1,870,805 21	25,028 16	45,222 96	760,870 58	591,445 48

(1) Y compris fr. 9 35 c^s, provenant d'une cotisation d'office.

POUR L'EXERCICE 1877.

TOTAL	REMISE			MONTANT DE LA CONTRIBUTION au profit de l'État.					NOMBRE d'articles des rôles.
	De la moitié de la contribution, d'après les 4 premières ba- ses.	Du quart de la contribution, d'après les 4 premières ba- ses.	TOTAL.	PRINCIPAL.	15 CENTIMES additionnels	AMENUES.	FRAIS d'expertise.	TOTAL.	
1,940,095 68	202 35	602 32	804 67	1,950,291 01	200,890 51	"	5,843 45	2,236,024 07	55,270
5,448,122 "	4,597 54	1,560 48	6,157 82	(1) 5,441,973 55	516,282 52	"	10,645 55	5,968,901 60	82,553
1,581,540 09	2,514 34	1,621 45	4 135 79	1,377,415 50	206,596 77	94 84	3,457 02	1,587,541 95	66,256
1,804,670 69	440 75	505 71	746 46	1,803,924 25	270,572 16	77 56	5,654 86	2,080,208 81	78,779
1,679,512 40	2,468 48	475 19	2,945 67	1,676,568 82	251,464 92	"	5,402 81	1,933,436 55	92,506
1,217,169 56	1,525 07	1,050 24	2,575 31	1,214,594 25	182,186 01	"	2,632 81	1,599,415 07	51,672
234,582 80	"	"	"	234,582 80	55,186 21	"	937 27	270,706 28	15,658
185,076 95	"	"	"	185,076 95	27,897 44	109 67	502 51	214,486 55	12,351
471,894 28	106 47	21 15	127 60	471,766 68	70,765 12	"	1,112 61	543,642 41	22,053
12,565,375 52	11,854 80	5,656 52	17,491 52	12,546,091 55	1,851,859 66	282 07	56,148 69	14,234,761 97	472,858

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ANNEXE N° 4.

MONTANT DES RÔLES

DU

DROIT DE PATENTE POUR L'EXERCICE 1875.

PROVINCES.	MONTANT du DROIT en PRINCIPAL.	20 CENTIMES ADDITIONNELS POUR LE TRÉSOR.	TOTAL.	NOMBRE D'ARTICLES des RÔLES.
Anvers	657,595 04	151,474 57	788,869 61	59,694
Brabant	1,598,422 75	319,681 00	1,918,104 63	54,288
Flandre occidentale	590,195 56	78,057 19	468,252 55	41,597
Flandre orientale	592,247 47	118,459 21	710,686 68	51,903
Hainaut	753,034 63	146,597 75	879 632 38	76,198
Liège	662,560 05	132,506 30	795,066 35	42,599
Limbourg	79,671 65	15,932 66	95,604 31	10,883
Luxembourg	75,545 79	15,105 23	90,649 02	10,659
Namur	177,327 69	55,465 66	212,791 35	20,002
TOTALfr.	4,066,598 41	995,258 47	5,059,656 88	347,825

N. B. Les rôles supplémentifs dont le montant n'est pas encore connu sont établis par approximation, d'après les rôles correspondants de 1874.

POUR L'EXERCICE 1877.

ANNEXE N° 5.

MONTANT DES ROLES

DES

REDEVANCES SUR LES MINES DE L'EXERCICE 1875.

PROVINCES.	PRINCIPAL DES REDEVANCES			25 CENTIMES additionnels pour LE TRÉSOR	TOTAL GÉNÉRAL.	Nombre d'ARTICLES des ROLES.
	Fixes.	Pro- portionnelles.	TOTAL			
Hainaut	9,785 90	564,615 50	574,451 40	145,607 46	718,058 86	107
Liège	5,158 55	240,620 .	245,758 55	61,459 21	307,107 54	204
Luxembourg	1,514 70	195 62	1,508 52	577 07	1,885 59	10
Namur	4,071 90	5,886 52	9,958 42	2,489 58	12,447 80	94
TOTAUX. . . . fr.	20,510 85	811,545 64	831,656 47	207,915 12	1,039,569 59	505

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ANNEXE N° 6.

État de développement des articles du Budget de l'exercice 1877.

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES		
	1871.	1872.	1875.
CHAPITRE I^{er}. — IMPOTS.			
Art. 1 ^{er} . — <i>Enregistrement.</i> — (Principal et additionnels.)			
Actes			
{ civils	17,052,944 24	20,049,014 07	21,630,144 53
{ sous seing privé	578,613 85	702,260 67	791,340 46
{ judiciaires	659,558 74	686,895 90	754,155 02
{ d'huissiers	771,452 59	789,477 20	850,229 22
Lettres de noblesse	14,882 40	3,268 "	3,507 20
Permis de changer de nom de famille	415 40	964 60	551 20
TOTALS. fr.	19,057,865 20	22,256,878 44	24,039,725 45
Art. 2. — <i>Greffe.</i> — (Principal et additionnels.)			
Mise au rôle	59,755 91	60,286 "	65,270 "
Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	294,665 72	297,954 92	307,359 99
TOTALS. fr	354,397 65	358,240 92	370,509 99
Art. 3. — <i>Hypothèques.</i> — (Principal et additionnels.)			
Droits			
{ d'inscription	154,041 24	159,857 44	195,964 78
{ de transcription d'actes de mutation.	5,128,145 57	4,017,996 84	4,240,408 42
TOTALS. fr.	5,262,184 61	4,157,854 28	4,454,375 20
Art. 4. — <i>Successions.</i> — (Principal et additionnels.)			
Droits			
{ de succession	13,917,548 05	14,284,775 "	15,065,507 52
{ de mutation par décès	457,561 56	255,518 18	368,029 85
— sur les successions en ligne directe	2,445,809 26	2,570,728 62	2,968,460 04
{ dus par les époux survivants	271,926 78	249,642 18	200,238 50
TOTALS. fr.	17,072,445 45	17,560,465 98	16,699,955 89

POUR L'EXERCICE 1877.

en ce qui concerne l'administration de l'enregistrement et des domaines.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	Observations.
1874.	1873. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
21,212,461 65	24,279,517 41	113,225,953 85	22,645,100 "	
809,110 59				
722,117 55				
866,899 98				
1,240 90				
157 80				
23,611,907 55	24,279,517 41	113,225,953 85		

70,225 55	410,198 45	1,876,389 89	375,278 "
512,817 57			
583,042 90	410,198 45	1,876,389 89	

245,496 45	4,357,024 35	20,573,531 86	4,114,706 "
4,116,598 97			
4,562,095 42	4,357,024 35	20,573,531 86	

13,922,164 55	14,191,353 18	70,440,557 47	14,088,111 "
2,574,443 68	2,830,502 40	13,389,804 "	2,077,961 "
283,189 56	267,382 50	1,371,379 12	274,276 "
16,770,797 59	17,289,097 88	85,201,740 59	17,040,348 "

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.		RECETTES FAITES			
		1871.	1872.	1873	
ART. 5. — Timbre.					
Débit	Timbres fixes. {	Passe-ports { à l'intérieur	40 »	44 »	12 »
		à l'étranger	85,456 »	18,360 »	9,128 »
		Permis de port d'armes de chasse	355,056 »	356,288 »	373,760 »
	Timbres proportionnels pour effets de commerce	548,709 60	584,198 80	564,456 90	
	Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger. {	payables en Belgique	290,385 30	291,082 01	316,621 95
à l'étranger		18,010 87	22,447 77	26,290 57	
	Timbres de dimension	1,851,088 03	1,935,063 75	1,948,417 »	
Visa	Timbres proportionnels {	autres que des journaux étrangers	130,209 34	158,680 22	130,071 12
		de journaux étrangers	24,370 66	24,950 45	28,773 82
	— de dimension {	Warrants	100 »	151 »	130 25
Extraordinaire. {	Timbres fixes. {	Feuilles de patente	150,399 45	1 80	»
		Effets de commerce	894,514 70	1,006,278 10	1,110,524 20
	Timbres proportionnels. {	Bons de caisse, billets au porteur, etc.	215,382 97	240,257 06	410,965 70
		Effets, récépissés, obligations, etc.	»	»	5,835 »
		Coupures	»	»	11,946 50
	— de dimension {	Papiers blancs pour actes, etc.	276,011 75	287,200 65	278,098 15
Affiches		208,565 56	226,817 »	235,567 82	
TOTAUX fr.		5,046,876 17	5,160,059 04	5,460,885 51	
ART. 6. — Naturalisations.					
Droits	de naturalisation ordinaire		12,500 »	4,000 »	4,000 »
	de grande naturalisation		»	»	»
TOTAUX fr.		12,500 »	4,000 »	4,000 »	
ART. 7. — Amendes en matière d'impôts.					
Doubles, triples droits, etc.	d'enregistrement	101,692 89	93,860 53	106,330 93	
	de greffe	»	26 39	»	
	d'hypothèque	8,646 48	10,912 72	14,308 36	
	de succession	159,126 27	216,198 29	187,352 71	
	de timbre	11,242 73	15,249 53	10,370 50	
TOTAUX fr.		280,708 37	336,247 46	324,342 30	

POUR L'EXERCICE 1877.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1874.	1875. (au 31 décemb.)	TOTAL		
5,508,584 25	5,265,798 08	26,240,185 05	5,248,056 "	
5,508,584 25	5,265,798 08	26,240,185 05		

10,000 "	15,000 "	45,500 "	9,100 "
10,000 "			

551,479 44	504,474 67	1,597,252 24	319,450 "
551,479 44	504,474 67	1,597,252 24	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES		
	1871.	1872.	1873.
ART. 8. — <i>Amendes de condamnation et dommages-intérêts en matières diverses.</i>			
Amendes de condamnation et dommages- intérêts attribués au Trésor	458,579 62	569,238 55	544,795 61
{ en totalité			
{ en partie	4,902 22	5,796 65	5,961 48
TOTAUX	445,481 84	575,034 98	550,757 09

CHAPITRE II. — PÉAGES.

ART. 1^{er}. — *Canaux et rivières.*

Canal de Liège à Maestricht	78,452 04	70,857 58	75,924 .
— de Maestricht à Bois-le-Duc	70,244 54	75,386 45	66,697 65
— de jonction de la Meuse à l'Escaut	170,451 08	197,750 48	210,651 57
— d'embranchement vers le camp de Beverloo	791 54	1,150 46	459 40
— — vers Hasselt	7,228 65	9,618 80	16,090 45
— — vers Turnhout	7,890 87	6,020 29	6,146 41
— — de Turnhout à Anvers par St-Job-in-'t-Goor	•	4,576 94	5,585 75
Sambre	536,265 86	528,065 42	558,085 17
Canal de Charleroi à Bruxelles	470,054 58	480,987 11	585,656 50
— — — — — Embranchements	108,284 92	69,592 76	50,566 69
— de Mons à Condé	185,158 65	206,090 76	155,419 17
— de Pommerœul à Antoing	154,702 52	149,323 71	108,992 80
Canal de dérivation { Deynze à Schipdonck	11,154 58	10,780 16	9,815 56
de la Lys { Schipdonck à Balgerhoek			1,499 50
Canal de Roulers à la Lys	•	596 82	594 20
Canal de Gand à { Droit général	52,165 56	58,950 57	54,609 98
Ostende { — à la porte de Damme			759 »
Canal de Plasschendaede par Nieupoort et Furnes vers la France	27,946 40	55,552 88	29,990 95
Canal du Moervaert	5,405 40	5,568 72	5,950 64
Petite-Nèthe canalisée	4,965 16	5,237 65	4,009 12
Canal de Gand à Terneuzen	29,906 47	24,090 06	22,852 45
Meuse	48,994 47	54,063 97	49,827 55
Ourthe	400 »	400 »	517 22
Escaut	66,019 89	66,082 95	54,512 »
Lys	28,945 66	32,687 42	35,993 51
Demer	925 56	1,227 01	959 16
Nèthe inférieure (pont de Waelhem)	560 »	560 »	560 »
Yser	»	10,655 55	8,209 92
Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor	154 68	706 96	285 62
Produits { des bacs, bateaux et passage d'eau	58,534 10	58,275 18	50,608 11
{ des bateaux à vapeur d'Anvers à la Tête-de-Flandre			59,076 33
TOTAUX	1,905,154 09	1,964,885 22	1,753,415 48

POUR L'EXERCICE 1877.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1874.	1875. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
595,210 04 6,535 "	430,126 26	2,398,974 21	479,795 "	
601,574 04		2,398,974 21		

1,722,681 40	1,664,967 55	9,009,079 54	1,801,816 "
1,722,681 40	1,664,967 55	9,009,079 54	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES		
	1871.	1872.	1875.
ART. 2. — Routes appartenant à l'État			
1 ^{re} classe. — Produit des barrières affermées et en régie	"	"	"
2 ^e — — — — —	6,544 75	5,594 74	5,850 "
TOTAUX	6,544 75	5,594 74	5,850 "

CHAPITRE III. — CAPITAUX ET REVENUS.

ART. 1^{er}. — Domaines. — (Valeurs capitales.)

Prix de vente de biens immeubles.	Lois des 27 mai 1857, 30 juin 1840, 5 juin 1841, 25 mars 1847, 8 juillet 1858, 26 mai 1859, 8 mai 1861, 25 mai 1865, 11 juin 1865, 18 juillet 1865, 14 septembre 1864, 14 août 1865, 4 juin 1866, 28 décembre 1867, 18 mai 1868, 27 mai 1868, 28 mai 1868, 2 octobre 1868, 31 mai 1870 et 2 octobre 1870	542,175 78	"	"
(Principal et intérêts.)	Autres aliénations	65,018 02	91,872 64	56,644 85
	Loi du 14 juillet 1860	"	16,025 "	"
	— du 8 mai 1861	"	80,190 94	"
	— du 20 février 1871	"	141,751 94	"
	— du 28 juillet 1871	"	161,769 97	"
Produits	de successions en déshérence	22,856 80	179,265 05	120,661 41
	nets des épaves	5,706 62	1,607 87	986 56
	de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés	8,144 04	5,274 64	6,542 89
Prix de vente d'objets mobiliers (catalogues, inventaires des archives, cartes géologiques, etc.)		8,056 25	9,065 75	8,591 99
Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage.	provenant du Département des Finances	21,799 95	15,662 91	57,974 59
	— — — de la Guerre	1,107,587 16	104,662 54	149,964 55
	— — — de la Justice	16,949 82	24,752 20	25,517 71
	— — — des Travaux publics	55,516 65	80,712 46	69,286 59
	— — — de l'Intérieur	7,199 60	10,321 70	5,781 05
	— — — des Affaires Étrangères	1,671 "	"	"
Remboursement des capitaux.	du fonds de l'industrie	16,625 96	"	"
	de créances ordinaires	122,845 52	127,000 "	148,588 42
Rachat et transfert de rentes		420 68	674 57	1,965 79
Transaction en matière domaniale		"	"	"
Dommages-intérêts pour inexécution de conventions (Intérêts moratoires compris)		54,917 51	20,582 21	20,526 56
Retournissements pour moins value de mobilier (bacs et bateaux)		288 "	220 "	250 "
Produits d'objets saisis et confisqués		4,092 67	7,112 59	3,180 12
Part du Trésor dans les biens possédés par indivis		11 40	12 85	5 70
Prix de vente de terrains provenant d'emprises (Principal et intérêts.)	Canaux et rivières	82,578 45	20,484 04	2,145 81
	Routes	22,965 65	56,610 "	58,021 25
TOTAUX fr.		1,926,821 07	1,140,594 45	694,812 99

POUR L'EXERCICE 1877.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1874	1875. (au 31 decemb.)	TOTAL		
5,250 80	5,000 84	28,041 15	5,608 .	
5,250 80	5,000 84	28,041 15		
625,291 44	587,897 24	4,975,417 10	994,685 .	
625,291 44	587,897 24	4,975,417 10		

POUR L'EXERCICE 1877.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1874	1875. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
804,315 80	910,897 30	4,097,411 81	819,482 -	
804,315 80	910,897 30	4,097,411 81		

157,164 48	172,569 56	725,864 55	144,775 -
157,164 48	172,569 56	725,864 55	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES				
	1871.	1872.	1873.		
ART. 4. — Établissements et services régis par l'État.					
École militaire. — Pensions des élèves.	59,600 .	72,461 80	83,417 20		
École vétérinaire	Pensions {	des élèves	54,712 50	500 .	.
		d'animaux malades	7,972 65	6,770 60	7,184 60
		Produit des ventes d'objets divers	450 .	492 50	752 .
Bénéfices de la fonderie de canons.	15,059 52	.	.		
Abonnement	au	<i>Recueil des lois et arrêtés.</i>	15,270 .	15,498 .	15,590 .
		<i>Bulletin du Musée de l'industrie.</i>
		<i>Recueil spécial des brevets d'invention</i>
Produit du <i>Moniteur</i>		
— du Jardin Botanique de Bruxelles	18,500 .	15,000 .	15,000 .		
TOTAUX fr.	149,524 67	108,522 90	119,725 80		

ART. 5. — Produits divers et accidentels.

Produits	des examens et visa des diplômes	22,765 98	24,065 11	24,007 56
	des diplômes des artistes vétérinaires	20 .	.
	des brevets d'invention	152,600 .	159,750 .	158,490 .
	des jeux de Spa.
	du quart des salaires sur transcriptions.	54,582 54	58,521 81	57,552 45
	de la taxe perçue conformément à l'article 5 de la convention littéraire faite avec l'Angleterre.	61 .	.
	des examens universitaires	106,586 94	111,858 49	118,857 18
	Restitutions volontaires	90 10	57 .	857 50
Indemnité pour construction d'usines (forêts exceptées).	1,158 52	655 52	1,075 98	
Parts non réclamées dans les amendes attribuées	10 57	28 91	4 75	
Restitutions de parts d'amendes indûment attribuées.	158 10	76 55	8 52	
Excédant de droits d'encan sur les frais d'adjudication	122,606 04	97,115 07	127,596 74	
Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor	990 17	554 88	169 15	
Cautionnements judiciaires attribués à l'État	25 60	
TOTAUX fr.	421,546 76	412,482 52	418,425 01	

POUR L'EXERCICE 1877.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>												
1874.	1875. (au 31 décemb.)	TOTAL.														
122,176 50	142,658 11	642,605 98	128,521 *	<p>On a éliminé de cet article les produits suivants des écoles de réforme de Ruysselede et de Beernem :</p> <table> <tr> <td>1871.</td> <td>198,815 82</td> </tr> <tr> <td>1872.</td> <td>180,649 55</td> </tr> <tr> <td>1873.</td> <td>169,074 43</td> </tr> <tr> <td>1874.</td> <td>87,915 98 (approximatif).</td> </tr> <tr> <td>1875.</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>TOTAL.</td> <td>fr. 608,454 78</td> </tr> </table>	1871.	198,815 82	1872.	180,649 55	1873.	169,074 43	1874.	87,915 98 (approximatif).	1875.	"	TOTAL.	fr. 608,454 78
1871.	198,815 82															
1872.	180,649 55															
1873.	169,074 43															
1874.	87,915 98 (approximatif).															
1875.	"															
TOTAL.	fr. 608,454 78															
123,176 50	142,658 11	642,605 48														

493,570 57	478,073 17	2,253,807 83	450,780 "
493,570 57	478,073 17	2,253,807 83	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES			
	1871.	1872.	1873.	
ART. 6. — Revenus des domaines.				
Fermages de biens-fonds et bâtiments (canaux, forêts et chemin de fer non compris)	180,317 45	175,776 35	156,598 27	
Fermages de chasse.	1,422 »	1,451 »	2,852 67	
Génie militaire.	Location de biens-fonds et de bâtiments.	55,052 25	65,104 76	61,125 18
	Ventes d'arbres, plantations, herbages, etc.	49,929 40	7,911 10	22,047 10
	Fermages de pêche et de chasse.	2,723 50	4,519 25	4,889 08
Arrérages de rentes.	1,859 57	1,535 26	1,254 09	
Redevances pour concession de prises d'eau	2,095 69	2,180 84	2,180 84	
Intérêts des capitaux	du fonds de l'industrie nationale.	7,452 05	27,438 67	5,950 64
	de créances ordinaires.	91,097 72	90,338 42	84,061 25
Produits	de la calamine.	»	»	»
	des sablières et mines (forêts exceptées).	2,089 96	3,413 48	4,894 17
Location des terrains provenant d'emprises.	Rivières et canaux	29,552 52	30,854 12	31,567 77
	Routes	1,197 16	945 65	1,051 02
Ventes d'arbres, plantations, herbages, etc.	Rivières et canaux	121,340 78	150,164 68	137,371 41
	Routes	107,462 55	256,215 64	357,646 00
Droits de pêche (rivières et canaux)	58,508 87	58,347 11	49,906 70	
TOTALS. fr.	750,901 41	855,906 51	924,216 59	

CHAPITRE IV. — REMBOURSEMENTS.**ART. 1^{er}. — Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.**

Débets des comptables.	2 39	»	»
Actes de chargement de divers chefs	298 81	281 07	1,216 88
TOTALS. fr.	301 20	281 07	1,216 88

ART. 2. — Déficit des comptables.

Recouvrements.	prélèvements sur les cautionnements	2,427 70	5,840 06	3,266 77
	divers.	1,827 80	527 25	1,584 61
TOTALS. fr.	4,255 59	4,367 29	4,651 38	

POUR L'EXERCICE 1877.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1874.	1875. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
851,787 40	906,379 56	4,269,541 27	855,868	
851,787 40	906,379 56	4,269,541 27		

110 46	472 68	2,582 20	476
110 46	472 68	2,582 20	

12,051 09	19,577 81	44,885 16	8,977
12,051 09	19,577 81	44,885 16	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES			
	1871.	1872.	1873.	
ART. 3. — Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.				
Frais de poursuites et d'instances	354 31	556 61	205 57	
Frais de surveillance de bois appartenant	178,984 85	212,158 83	202,365 10	
} aux communes et hospices				
} aux acquéreurs de bois domaniaux	"	"	"	
Remboursement et dégrèvement de contributions	123 53	51 48	26 79	
5 p. % sur recettes pour ordre (frais de régie)	6,078 56	5,785 68	6,056 55	
Ministère des Finances. } 2 p. % sur les biens saisis (Hainaut, frais de garde)	"	"	"	
Remboursement de frais d'impression des procès-verbaux des coupes usagères	44 25	44 35	50 65	
Remboursement du prix de papier électoral	1,084 66	16,604 05	2,570 54	
Retenues pour frais de perception de revenus provinciaux	"	"	"	
Remboursement des frais de perception dus par les sociétés de Mariemont et Bascoup	"	1,747 61	1,175 80	
Ministère de la Guerre. — Remboursement de prix de vente	25,091 95	"	1,285 13	
Ministère de la Justice. } Frais de justice	100,272 20	119,613 74	120,110 81	
				} en matière criminelle et correctionnelle
				} en matière de simple police
} militaire	1,353 68	2,104 93	1,116 14	
Frais d'entretien de mendiants	14,654 14	21,445 08	12,585 02	
Ministère de l'Intérieur. } Remboursement de subsides	6,856 98	6,729 02	6,007 40	
				} Frais de justice en matière de garde civique
Remboursement du traitement du commissaire près des jeux de Spa	5,000 "	"	"	
Canal de la Campine. — Remboursement des frais de construction du colateur	"	"	"	
Frais de surveillance de travaux publics concédés	54,679 60	49,440 81	42,861 22	
Frais d'entretien de routes concédées	21,445 15	22,352 66	42,486 65	
Remboursements divers	10,442 25	7,253 24	3,252 62	
Ministère des Travaux publics. } Construction de routes — Expropriation de terrains — Remboursement d'une consignation	"	"	"	
				} Indemnités pour jouissance d'égouts
				} Remboursement pour travaux exécutés d'office aux passages d'eau, etc.
				} Frais de relèvement de bateaux
TOTAUX fr.	565,165 19	580,627 22	579,783 53	
<i>Ressources spéciales ou extraordinaires (*).</i>				
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles. (Lois des 8 mai 1861, 4 juin 1866, 25 mars 1872.)	"	500,000 "	598,530 99	
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression des places fortes	"	"	574,803 57	
TOTAUX fr.	"	500,000 "	975,203 50	

POUR L'EXERCICE 1877.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1874.	1875. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
756,455 »	450,875 56	2,959,882 50	587,977 »	
756,455 »	450,875 56	2,959,882 50		

682,741 66	1,287,189 42	2,868,271 07	717,068 »
5,522,747 90	(1) 1,184,279 21	5,281,890 51	1,760,650 »
4,205,489 56	2,471,468 66	8,150,161 58	2,477,698 »

(1) Les prévisions pour 1876 ont été établies par rubrique du chapitre spécial créé par la loi du 1^{er} juin 1874 (*Moniteur* du 5).

(2) Il a été payé, en outre, le 2 janvier 1876, une somme de fr. 2 459,765 25 c^{ts}, à rattacher à l'exercice 1875.

